

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-312

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 4 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Coigny	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants de la commune	500 €
Commune de Berjou	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants de la commune	500 €
Maison des Diversités	Réalisation et lancement de la Charte Friendly Normandy contre les discriminations le 17 mai 2015	3 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à la « Maison des Diversités » ;

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25547-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-313

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 49 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Arts Attack !	17 ^{ème} édition du Festival "Nordik Impakt" du 21 au 25 octobre 2015 à Caen	22 000 €
Association Off	16 ^{ème} édition du Festival "Off-Courts" de Trouville-sur-Mer du 4 au 12 septembre 2015	20 000 €
Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie	24 ^{ème} édition du Festival "Les Boréales" en novembre 2015 – Prix Région Basse-Normandie du Polar Nordique	5 000 €
Association La Récré Bollevillaise	10 ^{ème} édition du Festival Musical "les Notes en Folies" le 4 juillet 2015 à Bolleville	1 500 €
Radio Coup de Foudre	Concert gratuit à l'occasion de la Fête de la Musique le 20 juin 2015 à Carrouges	500 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25551-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-314

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 22 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Vire FM Radio Locale Privée	Retransmission des matchs du Stade Malherbe de Caen pour la saison 2015/2016	20 000 €
Comité d'Organisation des Galopades	Les Galopades du Patrimoine d'Alençon le 18 septembre 2015	1 000 €
Union des Journalistes de Sport de France Normandie	Organisation du trophée des Normands le 14 juillet 2015 à Bayeux	1 000 €
Conseil Départemental de l'Orne – Service Tourisme 61	5 ^{ème} édition des Foulées de la Voie Verte Alençon Condé sur Huisne le 5 juillet 2015	500 €

Les subventions seront versées en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25553-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-315

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 1 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Société Coopérative Agricole Linière du Nord de Caen	Exposition autour du lin du 4 juillet au 29 août 2015 à Villons-les-Buissons dans le cadre des 50 ans de la coopérative	1 000 €

La subvention sera versée en une fois lorsque la délibération sera exécutoire.

- d'autoriser le Président à Signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25790-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-316

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser le patrimoine régional (P103)
Titre	<i>Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) pour la réalisation du grand projet du Haras National du Pin</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les modifications suivantes apportées à la convention de mandat confiant la réalisation de la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au grand projet du Haras National du Pin à la Région Basse-Normandie signée le 20 mai 2015 :
- ✓ article 2 : l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération n'est plus fixée à 901 022 € mais à 1 571 416 € TTC,
- ✓ article 3 : la nouvelle répartition du financement du projet est la suivante : l'Etat participe à hauteur de 1 099 991 € TTC (au lieu de 630 715,40 € TTC initialement) et la Région à hauteur de 471 425 € TTC (au lieu de 270 306,60 € TTC initialement),
- ✓ Annexe n° 3 : il est ajouté au programme une étude de programmation qui porte sur la suppression des équipements temporaires hétéroclites de la zone des Grands Champs et leur remplacement par des constructions pérennes de qualité et intégrées dans le site,
- ✓ les annexes n° 3 et 4 sont modifiées en conséquence,
- ✓ toutes les autres clauses de la convention restent inchangées et demeurent applicables ;
- d'autoriser le Président à conclure et signer avec l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE), un avenant à la convention de mandat joint en annexe ;
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-317

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser le patrimoine régional (P103)
Titre	<i>Location par la Région d'un immeuble de bureaux rue de la Masse appartenant au Centre Hospitalier Universitaire de Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à conclure et signer un bail avec le Centre Hospitalier Universitaire de Caen, pour la location d'un immeuble de bureaux situé à l'angle de la rue de la Masse et de la rue Vaubénard pour un coût de 110 € / m² / an, soit 71 830 € annuel ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-26228-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-318

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>Attribution de la dotation financière 2015 à l'Association Sportive du personnel régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'annexe financière jointe, au profit de l'Association Sportive du personnel régional ;
- de prélever les crédits nécessaires sur le chapitre 930 du budget de la région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25791-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-319

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Gérer les ressources humaines (P250)
Titre	<i>Attribution d'une dotation financière aux sections syndicales du personnel du Conseil Régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'octroyer une subvention à chacune des organisations syndicales ayant une section représentative au sein du Conseil Régional :

- CGT : 3 417,92€,
- FA-FPT : 1 051,66€,
- Force Ouvrière : 1 840,42€,
- SNuACTE-FSU : 1 840,42€,
- UNSA : 3 417,92€,
- CFDT : 1 051,66€.

- d'autoriser le Président à :

- prélever les crédits nécessaires sur le chapitre 930 du budget de la région ;
- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25808-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-320

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Autres produits (P015)
Titre	<i>Sortie d'inventaire</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à :
 - déposer sur le site Webenchères véhicules, matériels spécifiques et mobilier aux prix de départ proposés ;
 - remettre le matériel obsolète à la Société R'Pur pour recyclage ;
 - faire don de mobiliers à l'Association Horizons-solidaires, Maladrerie Omnisport de Caen et au Secours Populaire Français du Calvados ;
 - organiser la vente de mobilier au personnel de la Région selon les conditions habituelles et aux prix proposés et faire don à Emmaüs du mobilier qui ne serait pas vendu ;
 - sortir de l'inventaire physique et comptable de la Région les biens figurant dans la liste jointe en annexe ;
 - signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25586-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-321

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Mouvements financiers divers (P004)
Titre	<i>Fonds d'Intervention Régional : Cotisation à l'Assemblée des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux de France</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de confirmer l'adhésion à l'association « Assemblée des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux de France » et de verser à ladite association la somme de 6 000 € correspondant à la cotisation de la Région pour l'année 2015 ;
- d'imputer la somme correspondante sur les crédits de fonctionnement affectés au Fonds d'Interventions Régional, au chapitre 930 « Services Généraux » du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25601-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-322

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Mouvements financiers divers (P004)
Titre	<i>Fonds d'Intervention Régional : Amicale des anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de verser à l'association des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie, une subvention de 3 550 €, pour l'année 2015 ;
- d'imputer la somme correspondante sur les crédits de fonctionnement inscrits au Fonds d'Intervention Régional, au chapitre 930 « Services Généraux » du budget de la Région ;
- d'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25801-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-323

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Piloter et optimiser les systèmes d'information (P180)
Titre	<i>Centrale d'achat informatique Epsilon : Adhésion 2015 et convention cadre de fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPART, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'adhésion de la Région Basse-Normandie à l'association EPSILON au titre de l'année 2015,
- d'autoriser le Président à signer la convention cadre relative au fonctionnement entre la centrale d'achat informatique EPSILON et la Région Basse-Normandie jointe,
- d'autoriser le Président à signer les actes relatifs à EPSILON,
- d'autoriser la Région Basse-Normandie à confirmer ses engagements dans les différents projets portés par l'Association, par courrier en fonction des délégations à engager la collectivité pour la signature des contrats et marchés au regard de la participation financière maximum fixée par EPSILON pour chaque projet.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25091-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-324

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Piloter et optimiser les systèmes d'information (P180)
Titre	<i>Simplification des téléprocédures de subventions</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- la charte d'adhésion à la charte d'expérimentation "Aide Publique Simplifiée" du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25298-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-325

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2015 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25960-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-326

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Cotisation de la Région à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 909 680 € votée en 2015, un montant de 5 000 € au titre de l'opération P020O037 « Développement Rural »,
- d'autoriser, sur le chapitre 935 du budget de la Région, le paiement de la cotisation de 5 000 € à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays pour l'année 2015.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25036-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-327

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	UNESCO

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de solliciter le co-financement par le FEDER de la réalisation d'un Plan de paysage des Plages du Débarquement dans le cadre du Programme Opérationnel Basse-Normandie 2014-2020, à hauteur de 60 % du montant de l'étude, soit 82 908 € ;
- d'adhérer à l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial et de verser la cotisation annuelle de 50 € ;
- d'adopter les 2 conventions-types jointes en annexes pour le dépôt de documents et la cession de droits sur des documents iconographiques, en lien avec le dossier de demande d'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial porté par la Région ;
- d'autoriser le Président à signer
 - avec les futurs cédants, les conventions-types jointes en annexes pour le dépôt de documents et la cession de droits sur des documents iconographiques, en lien avec le dossier de demande d'inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial porté par la Région
 - ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25046-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-328

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Haras du Pin : demande de FNADT</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de solliciter une subvention du FNADT de 1 099 991 € correspondant à 70 % des travaux prioritaires qui seront conduits par la Région au Haras du Pin dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage sur 2015-2018 estimée à 1 571 416 € TTC de travaux ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25055-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-329

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parcs naturels régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AECPER P020 « *Animer et développer les territoires* » de 16 039 570 € votée en 2015, un montant de 712 685 € au titre de l'opération P020O041 « *parcs naturels régionaux* » ;
 - sur l'AP P020 « *Animer et développer les territoires* » de 2 550 000 € votée en 2015, un montant de 260 700 € au titre de l'opération P020O041 « *parcs naturels régionaux* » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 935, du budget de la Région les subventions suivantes :
 - 349 636 € au Parc naturel régional Normandie-Maine suivant la répartition suivante :
 - 157 256 € pour les subventions détaillées en annexe 1 au titre de son programme d'actions 2015,
 - 192 380 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2015 ;
 - 213 520 € au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin suivant la répartition suivante :
 - 147 020 € pour les subventions détaillées en annexe 3 au titre de son programme d'actions 2015,
 - 66 500 € pour le complément d'aide au fonctionnement 2015 ;
 - 141 822 € au Parc naturel régional du Perche pour les subventions détaillées en annexe 5 au titre de son programme d'actions 2015 ;
 - 7 707 € à la Compagnie Théâtre Bascule pour l'action *Résidence de création* détaillée à l'annexe 5 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles de 27 427 € TTC (action inscrite au programme d'actions 2015 du PNR du Perche) ;
- d'attribuer, sur le chapitre 905, du budget de la Région les subventions suivantes :
 - 114 417 € au Parc naturel régional Normandie-Maine pour les subventions détaillées en annexe 2 au titre de son programme d'actions 2015 ;
 - 117 400 € au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour les subventions détaillées en annexe 4 au titre de son programme d'actions 2015 ;
 - 26 383 € au Parc naturel régional du Perche pour les subventions détaillées en annexe 6 au titre de son programme d'actions 2015 ;
 - 2 500 € à la Communauté de Communes du Canton de Lessay pour l'action *Aménagement d'un site touristique au Pont de la Goutte* détaillée à l'annexe 4 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles de 8 349,41 € HT (action inscrite au programme d'actions 2015 du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin) ;
- de modifier la délibération n°CP 14-06-265 du 27 juin 2014 modifiée par la délibération n°CP 14-11-571 du 21 novembre 2014 attribuant une subvention au PNR Normandie Maine pour l'action « Travaux de réhabilitation de la Maison de la Pomme et de la Poire - tranche 1 » comme suit (le montant de la participation de la Région restant inchangée) :
 - d'attribuer une subvention de 106 917 € au PNR Normandie Maine pour l'action « Travaux de réhabilitation de la Maison de la Pomme et de la Poire - tranche 1 » sur une dépense subventionnable de 488 300 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer avec le Parc naturel régional Normandie-Maine :

- la convention relative au complément de fonctionnement conformément au Contrat de Parc 2015-2017, selon le modèle de convention adoptée par l'Assemblée plénière en annexe 6 de sa délibération N° AP 14-12-194,
 - la convention relative à son programme d'actions 2015 sur la base des annexes 1 et 2, selon le modèle de convention adoptée par l'Assemblée plénière en annexe 4 de sa délibération N° AP 14-12-194,
 - la convention jointe en annexe 7 spécifique à l'action *Animer les projets éducatifs à destination des classes* ;
- d'autoriser le Président à signer avec le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin :
 - la convention relative au complément de fonctionnement conformément au Contrat de Parc 2015-2017, selon le modèle de convention adoptée par l'Assemblée plénière en annexe 6 de sa délibération N° AP 14-12-194,
 - la convention relative à son programme d'actions 2015 sur la base des annexes 3 et 4, selon le modèle de convention adoptée par l'Assemblée plénière en annexe 4 de sa délibération N° AP 14-12-194,
 - la convention jointe en annexe 8 spécifique à l'action *Soutien aux événements du territoire du Parc*,
 - la convention jointe en annexe 9 spécifique à l'action *Fonds de sauvegarde terre-chaume* incluant la liste des bénéficiaires individuels pour l'année 2015 ;
 - d'autoriser le Président à signer avec le Parc naturel régional du Perche la convention relative à son programme d'actions 2015 sur la base des annexes 5 et 6, selon le modèle de convention adoptée par l'Assemblée plénière en annexe 4 de sa délibération N° AP 14-12-194 ;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-330

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Pays et Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - Ingénierie territoriale 2015 et investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE CPER P020 « Animer et développer les territoires » de 16 039 570 € votée en 2015, un montant de 217 468 € au titre de l'opération P020O008 « Politique contractuelle 2014-2020 »,

- d'approuver les actions d'ingénierie dédiées aux objectifs partagés des contrats cadres d'action territoriale, au titre du soutien à l'ingénierie des pays pour l'année 2015, détaillées en annexe I,

- d'approuver la convention type jointe en annexe III, pour les actions d'ingénierie liées aux contrats cadre d'action territoriale 2015-2020, qui se substitue au modèle type approuvé par délibération n° CP 15-05-238 de 29 mai 2015

- de modifier la délibération n° CP 14-04-129 du 25 avril 2014 de la manière suivante :

- d'attribuer une subvention de 450 194 € pour la phase 2 de l'aménagement du centre-ville de Flers sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 1 217 810 € HT (au lieu de 1 600 228 € HT)

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région,

- les subventions aux maîtres d'ouvrage, au titre du soutien à l'ingénierie, figurant dans le tableau joint en annexe II, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles indiquées dans ce même tableau

- d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe II, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 19.2 du programme LEADER,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec chacun des bénéficiaires mentionnés à l'annexe II une convention selon le modèle-type joint en annexe III, qui se substitue au document adopté lors de la commission permanente du 29 mai 2015,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-331

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Fonds d'intervention régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 574 680 € votée en 2015, un montant de 6 000 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional » ;
- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 1 000 € à la section du Calvados de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique en vue de l'organisation de son congrès annuel à Caen du 14 au 16 juin 2016 ;
 - 5 000 € à l'association « Camembert au cœur de l'histoire » pour son spectacle « Il y a 70 ans... » organisé en août 2015 ;
- de prévoir que les aides forfaitaires seront versées sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses visé par la personne compétente, qui devra être envoyé par le bénéficiaire à la Région dans un délai de six mois suivant la fin du projet ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25915-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-332

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Etudes préalables - aménagement Caen Presqu'île - troisième Mandat</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P020 "animer et développer les territoires" de 2 550 000 € votée en 2015 un montant de 18 850 € au titre de l'opération P020O043 "Projets Métropolitains";
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 18 850 € à la ville de Caen, coordonnateur du groupement de commandes entre les communes, de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair, la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, la Région Basse-Normandie et le syndicat mixte Ports Normands Associés, créé dans le but de réaliser des études préalables en vue de la constitution d'un projet d'aménagement de la zone dite "Presqu'île portuaire" sur les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair" conformément à la convention validée par délibération n°10-388 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 et prorogée par les délibérations n°CP13-02-11 de la Commission Permanente du 1^{er} février 2013 et n°CP14-11-568 du 21 Novembre 2014 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant 3 à la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de Caen, Mondeville, Hérouville-Saint-Clair, la communauté d'agglomération de Caen, la Région Basse-Normandie et le syndicat mixte Ports Normands Associés, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25897-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-333

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Habitat Solidaire: logement des jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 500 500€, votée en 2015, un montant de 55 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire »
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région les subventions suivantes :
 - 25 000 € à l'URHAJ
 - 15 000 € au CLLAJ de Lisieux
 - 15 000€ à la Communauté de Communes du Mortainais
- d'approuver la convention type jointe en annexe I, pour les projets soutenus via le dispositif régional « un jeune, un logement »
- d'autoriser le Président à signer :
 - les trois conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et l'URHAJ (selon le modèle joint en annexe I avec le programme d'action qui sera annexé à la convention joint en annexe II), le CLLAJ de Lisieux et la Communauté de Communes de Mortain (selon le modèle joint en annexe I).

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-334

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la ville: signature des contrats de ville</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
 - o les contrats de ville des 11 territoires reconnus prioritaires dans la nouvelle géographie de l'Etat selon le modèle type présenté en annexe 1.
 - o tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25164-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-335

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la ville: la Région dans tous ses quartiers</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 500 500 €, votée en 2015, un montant de 45 800 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la Ville » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 les subventions aux bénéficiaires listés dans l'annexe I et sur la base des dépenses éligibles indiquées, pour un montant total de 45 800 € ;
- d'approuver la convention type jointe en annexe II, pour les projets soutenus via le dispositif régional « la Région dans tous ses quartiers » ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et chaque porteur de projet listé en annexe I, selon le modèle joint en annexe II ;
La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la, subvention;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25075-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-336

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Foncier : fonds friches et fonds partenarial de restructuration pour l'habitat</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 2 250 000 €, votée en 2015, un montant de 247 500 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;
- d'attribuer :
 - sur le chapitre 905 du budget de la Région, un montant de 247 500 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, réparti suivant le tableau joint en annexe I, au titre du fonds friches et du Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat,
- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie :
au titre du fonds friches :
 - une première avance de 30% au démarrage des études ou des travaux sur présentation du premier ordre de service de l'opération inscrite au programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,
 - un acompte de 30% quand les dépenses effectives seront au moins égales à 60% du montant prévisionnel, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses relatives à l'opération, comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie,
 - le solde à la clôture de l'opération, au prorata des dépenses sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses effectives visé par l'agent comptable de l'EPF Normandie.
au titre du fonds partenarial de restructuration pour l'habitat :
 - une première avance de 30% du montant de l'estimation financière à l'acquisition de l'ensemble des parcelles concernées par l'opération comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,
 - le solde, à la production de l'acte de cession à l'opérateur accompagné d'un état récapitulatif des dépenses effectives visé par l'agent comptable de l'EPF Normandie.
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-337

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Appel à projets ' Associations-nous pour le développement durable ! ', subventions à des projets d'éducation au développement durable, conventions pour les ciné-débats "2015, année du climat et des sols" et Assises régionales du développement durable</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE CPER P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 1 500 000 € votée en 2015, un montant global de 4 800 €, au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » ;
 - d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 369 225 € votée en 2015, un montant global de 171 580 €, ventilé comme suit :
 - 91 580 € au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » ;
 - 80 000 € au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 ».
 - d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - les aides aux divers bénéficiaires sur la base des dépenses prévisionnelles indiquées tels que mentionnés dans l'annexe 1 pour un montant total de 91 580 € dans le cadre de l'appel à projets « Associons-nous pour le développement durable ! » 2015,
 - 1 000 € à la Ville de Coutances pour l'organisation de la 10^e semaine du développement durable, sur un montant total subventionnable de 10 266,62 € TTC,
 - 1 300 € à l'association Les hommes fourmillent pour l'organisation de la troisième édition du festival « Le Dédé fait son ciné ! », sur un montant total subventionnable de 7 500 € TTC
 - 2 500 € à l'association Mange ta soupe, pour l'organisation de la septième édition de son événement Mange ta soupe, sur un montant total subventionnable de 18 500 € TTC,
 - 11 500 € à l'association MACAO 7^{ème} ART pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention n°2015-ENV-P152-84, jointe en annexe 2,
 - 6 550 € à la Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie, pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention n°2015-ENV-P152-86, jointe en annexe 3
 - de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
 - d'autoriser le Président à signer
 - les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Associons-nous pour le développement durable ! » 2015, rédigées selon la convention type validée lors de l'Assemblée Plénière des 19 et 20 mars 2009,
 - la convention n°2015-ENV-P152-84 entre la Région Basse-Normandie et l'association MACAO 7^{ème} ART, jointe en annexe 2 ;
 - la convention n°2015-ENV-P152-86 entre la Région Basse-Normandie et la Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie, jointe en annexe 3 ;
- Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.
- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-338

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat Solidaire et Durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 4 350 000 €, votée en 2015, un montant global 104 600 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - 104 600 € aux 64 bénéficiaires du « *Chèque éco-énergie Basse-Normandie* » qui figurent à l'annexe 1 pour l'installation de poêles à bois, la réalisation d'audits énergétiques et scénarios, la réalisation de travaux niveau 1 et 2, et de travaux niveau 3 - BBC rénovation.
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25242-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-339

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'NeRgie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur **l'AP CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **18 310 000 €**, votée en 2015, un montant global de **35 317 €**, ventilé comme suit :

- **2 500 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
- **32 817 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »

- sur **l'AE CPER P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **2 250 000 €**, votée en 2015, un montant global de **9 500 €**, ventilé comme suit :

- **7 000 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
- **2 500 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :**

- 2 500 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 1 pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de bâtiment, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- **au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »**

- 26 000 € à l'EARL FOSSARD (50) pour l'installation d'un système de séchage en grange, pour une dépense subventionnable s'élevant à 64 999,15 € HT ;

- 6 817 € à la SCIC Bois Bocage Energie d'aide complémentaire pour l'acquisition d'un tapis télescopique sur benne à fond mouvant dédié à la livraison de plaquettes forestières, représentant 22,64 % de la dépense subventionnable supplémentaire de 30 107 € HT ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 7 000 € à l'Association pour le développement de la Formation Professionnelle dans les Transports (A.F.T.) pour le projet d'accompagnement des entreprises routières souhaitant s'engager dans la démarche « charte Objectif CO2, les transporteurs s'engagent » sur une période de 18 mois, pour une dépense subventionnable de 46 500 € HT,

- **au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »**

- 2 500 € à la commune de Chanu (61) pour l'organisation du Salon Bois-Environnement 2015, pour une dépense subventionnable s'élevant à 13 600 € TTC ;

- d'affecter :

- sur **l'AP P150** « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de **4 350 000 €**, votée en 2015, un montant global de **146 388,60 €**, ventilé comme suit :

- **40 538,60 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
- **105 850 €** au titre de l'opération « P150O005 ARE Transition énergétique »

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- au titre de l'opération « P150O010 Energie Renouvelable » :

- 25 213,20 € à l'EARL de la Gine, pour l'installation d'un déshumidificateur pour optimiser le séchage solaire en grange, pour une dépense subventionnable de 126 066 € HT ;
- . 15 325,40 € à l'EARL de Quéry, pour l'installation d'un déshumidificateur pour optimiser le séchage solaire en grange, pour une dépense subventionnable de 76 627 € HT ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région l'Avance Régionale à l'Entreprise suivante :

- au titre de l'opération « P150O005 ARE Transition énergétique »

- 105 850 € à la SAS MAHERAULT (61) pour l'isolation et la récupération de chaleur sur des cellules de séchage de bois, dans le cadre de leur activité de tournage de bois, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 211 700 € HT ;

- de modifier la délibération n°13-02-16 de la Commission Permanente 1^{er} février 2013 relative à la subvention octroyée à la SCIC Bois Bocage Energie pour l'acquisition d'un tapis télescopique sur benne à fond mouvant dédié à la livraison de plaquettes forestières, afin de porter le montant de l'assiette éligible à 138 000 € HT (contre 107 893 € HT auparavant) et le montant de la subvention attribuée par la Région à 23 000 € ;
- de valider les modèles types de conventions présentés aux annexes 2, 3, 4 et 5 ;
- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » présenté à l'annexe 2, avec les bénéficiaires suivants :

. EARL FOSSARD, pour l'installation d'un système de séchage en grange ;

- les conventions, selon le modèle de convention type « *Investissement* » présenté à l'annexe 3, avec les bénéficiaires suivants :

. EARL de la Gine, pour l'installation d'un déshumidificateur pour optimiser le séchage solaire en grange ;

. EARL de Quéry, pour l'installation d'un déshumidificateur pour optimiser le séchage solaire en grange ;

- la convention, selon le modèle de convention type « *ARE transition énergétique* » présenté à l'annexe 4, avec le bénéficiaire suivant :

. la SAS MAHERAULT (61) pour l'isolation et la récupération de chaleur sur des cellules de séchage de bois, dans le cadre de leur activité de tournage de bois ;

- la convention, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement* » présenté à l'annexe 5, avec le bénéficiaire suivant :

. l'Association pour le développement de la Formation Professionnelle dans les Transports (A.F.T.) pour le projet d'accompagnement des entreprises routières souhaitant s'engager dans la démarche « charte Objectif CO2, les transporteurs s'engagent » sur une période de 18 mois ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25502-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-340

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Eau et littoral</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP CPER P151 « *Préserver les ressources naturelles et les milieux* » de 3 200 000 € votée en 2015, un montant global de 48 156,35 € au titre de l'opération P151O016 « *Eau y compris inondation* » ;
 - sur l'AE CPER P151 « *Préserver les ressources naturelles et les milieux* » de 5 180 000 € votée en 2015, un montant global de 23 200 € au titre de l'opération P151O017 « *Gestion du littoral* » ;
 - sur l'AE P151 « *Préserver les ressources naturelles et les milieux* » de 650 000 € votée en 2015, un montant global de 100 000 € au titre de l'opération P151O017 « *Gestion du littoral* » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 907, du budget de la Région les subventions suivantes au titre du programme « *Préserver les ressources naturelles et les milieux* » :
 - 48 156,35 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- d'attribuer, sur le chapitre 937, du budget de la Région les subventions suivantes au titre du programme « *Préserver les ressources naturelles et les milieux* » :
 - 23 200 € à l'Institut régional du développement durable (IRD2) pour un complément de mise en œuvre en 2015 de modules de formation/sensibilisation à la gestion durable de la bande côtière à l'attention des élus et techniciens des collectivités, en partenariat avec les candidats retenus dans le cadre de l'appel à projets régional « *Gestion durable de la bande côtière* », pour une dépense subventionnable de 25 515 € TTC ;
 - 100 000 € au Syndicat Mixte Littoral Normand pour la 6ème année de mise en œuvre du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard pour une dépense subventionnable de 300 000 € TTC ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés ci-dessus ;
- de prévoir, pour les subventions ne faisant pas l'objet d'une convention, les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n° 2015-ENV-P151-16 entre la Région Basse-Normandie et l'Institut régional du développement durable (IRD2) en annexe 2,
 - la convention n° 2015-ENV-P151-88 entre la Région Basse-Normandie et le Syndicat Mixte Littoral Normand, jointe en annexe 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25559-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-341

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Avenant n°1 à la Convention relative au financement des travaux pour la mise en conformité PMR de la Gare de l'Aigle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- De diminuer le montant de la subvention accordée à SNCF Réseau au titre de la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la gare de L'Aigle par la délibération n° AP-11-148 en le portant de 2 476 286,30 € à 2 288 970,10 € ;
- d'autoriser le Président à signer avec SNCF Réseau l'avenant 1 à la convention relative au financement des travaux pour la mise en conformité PMR de la gare de L'Aigle ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24903-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-342

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Lancement d'une consultation économique et juridique dans le domaine des transports</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur le programme P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs » de 69 517 918 € votée pour 2015 un montant de 480 000 € au titre de l'opération P361O002 « Assistance et études relatives au service TER » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24269-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-343

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Cotisation Transport Développement Intermodalité Environnement (TDIE)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs » de 69 517 918 € votée pour 2015, un montant de 1 883,75 € au titre de l'opération P361O002 « Assistance et études relatives au service TER » ;
- de procéder au versement à l'association TDIE, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un montant de 1 883,75 € au titre de la cotisation de l'année 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24880-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-344

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Service TER: lignes routières Flers-Argentan et Bagnoles-Briouze-Argentan</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs » de 69 517 918 € votée au Budget 2015, un montant de 1 600 000 € au titre de l'opération P361O006 « Dessertes routières TER » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24919-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-345

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Commentjyvais.fr: refonte et développement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
 - la charte relative au fonctionnement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Basse-Normandie www.commentjyvais.fr avec le Département de la manche ;
 - la charte relative au fonctionnement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Basse-Normandie www.commentjyvais.fr avec la Brittany Ferries ;
 - la charte relative au fonctionnement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Basse-Normandie www.commentjyvais.fr avec le syndicat mixte Deauville Normandie ;
 - la charte relative au fonctionnement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Basse-Normandie www.commentjyvais.fr avec la Ville de Granville ;
 - la convention de mise à disposition de données avec le comité régional du tourisme de Normandie ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25561-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-346

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
Titre	<i>La Basse-Normandie: une Vélo-Région - Etude " Pour le développement d'Ateliers Vélo Participatifs et Solidaires en Basse-Normandie "</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P362 « Développer les modes de déplacements doux », de 60 000 € votée pour 2015, un montant de 13 326.91 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo Région » ;
- d'attribuer à l'association Vélistol une subvention maximale de 13 326.91 € H.T, soit un taux de participation de 80%, sur le chapitre 938 « transports », pour la réalisation d'une étude pour le développement d'ateliers vélo participatifs et solidaires en Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer avec Vélistol la convention précisant les modalités de versement de la subvention et tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25460-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-347

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser le matériel ferroviaire (P363)
Titre	<i>Avenant à la Convention de financement pour l'acquisition des Régiolis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P363 « Moderniser le matériel ferroviaire », de 15 485 572 €, votée pour 2015, un montant de 11 602 753 € au titre de l'opération P363O001 « Acquisition et modernisation de matériel roulant » ;
- d'attribuer à la SNCF, sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention complémentaire de 11 602 753 € au titre du financement de l'acquisition de 15 rames Régiolis ;
- de déroger pour ce dossier au Règlement des Subventions Régionales ;
- d'autoriser le Président à signer avec la SNCF :
 - L'avenant 2 à la Convention d'attribution de subvention pour le financement de l'acquisition de 18 rames quadricaises en version bimode bicourant destinées aux dessertes TER de la Région Basse-Normandie ;
 - L'avenant 45 à la Convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs ;

Ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25605-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-348

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P221 « Soutenir les activités nautiques » de 575 000 €, votée en 2015, une tranche de 1 972 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2015 de la Région, la subvention suivante :
 - 1 972 € à l'Association des Vieux Gréements en Côtes des Isles pour la restauration du Neire Maôve ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention jointe en annexe 1

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25127-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-349

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Expérimentation de formation multimodale de développeurs Web et mobile en milieu rural</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 « Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation » de 173 000 € votée en 2015, un montant de 9 000 € au titre de l'opération P341O002 « Numérique au service de la formation » ;
- d'attribuer à la SARL ADVERBE, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 9 000 € H.T, sur une base éligible de 34 400 € soit un taux d'intervention maximal de 26,2 %.
- d'autoriser le Président à :
 - signer la convention avec la SARL ADVERBE, jointe en annexe,
 - signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25181-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-350

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Avenant de prolongation de la convention avec l'association CADOMUS</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président :

- à signer un avenant à la convention conclue le 2 décembre 2014 avec l'association CADOMUS conformément à l'annexe,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25185-AU-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-351

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Amélioration au sein des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) par le numérique, de la communication entre les acteurs de santé et de la coordination des soins de premiers recours sur le territoire bas-normand</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P340 « Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel» de 510 000 € votée en 2015, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P340O006 «Télésanté» ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 20 000 € H.T, au Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Basse-Normandie, pour la réalisation du projet d'amélioration des Systèmes d'information des professionnels de santé impliqués dans un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire, sur une base éligible de 80 000 € soit une intervention maximale à hauteur de 25% ;

- d'autoriser le Président :

- à signer avec le Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Basse-Normandie une convention selon le modèle joint en annexe,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25308-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-352

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Règlement et lancement de l'Appel à Projet 2015 "Usages et Services"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- le lancement de l'appel à projets 2015 «Usages et services numériques »,
- le règlement de l'Appel à Projet 2015 «Usages et services numériques » joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25313-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-353

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Contribution de la Région au fonds d'ingénierie de projet des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 160 000 € votée en 2015, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P310O003 « démographie médicale » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention de 30 000 € à l'Agence Régionale de Santé, pour alimenter le fonds régional dédié à l'ingénierie de projet des pôles de santé (le versement de la subvention sera effectué en une seule fois et déroge, par là même, au règlement régional des subventions) ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et l'Union Régionale des Médecins Libéraux, la convention relative à la mise en œuvre d'un fonds commun pour l'ingénierie de projet des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires 2015, jointe en annexe 1,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24938-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-354

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 160 000 €, votée en 2015, un montant total de 2 000 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé »,
- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget 2015 de la Région, aux divers bénéficiaires figurant en annexe, les subventions forfaitaires figurant dans cette même annexe, pour un montant total d'aide de 2 000 € ;
- de prévoir que les subventions forfaitaires seront versées intégralement dès la délibération exécutoire ;
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24941-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-355

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>DEMOGRAPHIE MEDICALE - Indemnisation des étudiants stagiaires de médecine générale de second cycle pour l'année universitaire 2014/2015, inscrits à la faculté de médecine de Caen - modifications</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention maximum de 200 €, versée au vu de l'attestation de stage fournie par l'université de Caen, aux étudiants figurant dans l'annexe 1,
- de modifier la délibération n° CP 14-12-667 du 19 décembre 2014 en annulant les subventions accordées aux étudiants cités en annexe 2,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers,
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25026-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-356

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale : Pôle de santé libéral et ambulatoire de Domfront</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP – CPER du programme P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 4 500 000 € un montant de 150 000 € au titre de l'opération P310O003 démographie médicale.
- d'attribuer sur le chapitre 904 du budget de la Région, la subvention suivante :
 - ✓ 150 000 € à la Communauté de Communes du Domfrontais, pour la construction du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Domfront, représentant 10,17 % de la dépense subventionnable HT,
- de modifier la délibération n°CP-13-05-234 en annulant la subvention de 150 000 € accordée à la Communauté de communes du Domfrontais pour la construction du Pôle de santé libéral et ambulatoire,
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25715-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-357

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique Educative - Aide individuelle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « accompagner les familles des lycéens » de 1 427 342 € votée pour 2015, un montant de 88 034,70 € au titre de l'opération P130O003 Fonds Social.
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région, 53 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant total de 88 034,70 €, conformément à l'**annexe 1**.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25524-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-358

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- **d'affecter** sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 1 017 500 € votée pour 2015 :
 - un montant de 368 647 € au titre de l'opération P 132O001 « Accompagnement des projets pédagogiques des lycées »
 - un montant de 275 600 € au titre de l'opération P132O004 « Mobilité »
- **d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région :**
 - au titre du Budget Participatif 2015 – 2016 :**
 - 58 subventions d'un montant total de 276 004 € pour l'ensemble des projets menés au sein d'un même établissement, conformément à l'**annexe 1** ;
 - 10 subventions d'un montant de 67 643 € pour l'ensemble des projets inter établissements, conformément à l'**annexe 2**.
 - au titre de la Mobilité Collective 2015 – 2016 :**
 - 44 subventions d'un montant total de 275 600 €, conformément à l'annexe 3.
 - au titre de la finale des débats citoyens en langues vivantes étrangères 2015 :**
 - 800 €, soit 200 € à chacun des quatre établissements mentionnés ci-dessous dont les équipes ont remporté la finale des débats en langues vivantes étrangères 2015 :
 - LGT Alain à ALENCON : allemand
 - LGT Napoléon à L'AIGLE : anglais en LGT
 - LP Maréchal Leclerc à ALENCON : anglais en LP
 - LGT Napoléon à L'Aigle : espagnol.
- **de prendre acte des avis défavorables** suite à l'instruction Etat-Région pour le Budget Participatif, conformément aux **annexes 1 et 2** et conformément à l'**annexe 3** pour la Mobilité Collective.
- **de désigner, dans le cadre du renouvellement triennal 2015 - 2018 des personnalités qualifiées siégeant au sein des Conseils d'Administration des EPLE**, la deuxième personnalité qualifiée après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie lorsque le Conseil d'Administration en comprend deux, conformément à l'**annexe 4**.
- **de donner un avis dans le cadre du renouvellement triennal 2015 - 2018 des personnalités qualifiées siégeant au sein des Conseils d'Administration des EPLE** sur le nom de la personnalité qualifiée, désignée par l'Inspecteur d'Académie, lorsque le conseil d'administration de l'EPLE en comprend une seule, conformément à l'**annexe 4**.
- **d'autoriser :**
 - le lycée Henri Cornat à VALOGNES à reporter le projet du budget participatif intitulé « Une ville, un lycée, des livres », d'un montant de 1 100 €, sur l'année scolaire 2015 2016.
 - Le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention avec l'IRQUA NORMANDIE en date du 20 août 2014 (annexe 5).
 - les conventions d'utilisations des locaux des EPLE établies dans le cadre de l'article L212.15 du Code de l'Education pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015.
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-359

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Accueil des élèves en situation de handicap dans les lycées bas normands</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 402 965 €, votée en 2015, un montant de 79 666,79 € (67 500 € - Subvention APAJH + 12 166,79 € - Participation 2015 – convention Centre de Ressources Départemental au titre de l'opération « P131O002 Aides lycées publics »),
- d'attribuer une aide financière forfaitaire de 67 500 €, sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, à l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) à l'ifs,
- d'autoriser le Président à signer la convention jointe en annexe 1 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25532-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-360

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 6 subventions d'un montant de 24 400 € conformément au tableau figurant en annexe 1,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25545-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-361

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux lycées les moyens de fonctionner.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 15 425 000 €, votée en 2015, un montant de 8 977 677 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics, dont 7 831 000 € délégués à la Direction des Systèmes Informatiques pour la virtualisation et le câblage des EPLE et 1 146 677 € pour l'investissement des lycées publics.
- de désaffecter sur l'AP 131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 15 425 000 €, votée en 2015, un montant de 2 082 900 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics.
- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 402 965 €, votée en 2015, un montant de 23 735,20 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics.

Aides aux lycées publics

au titre des dotations de fonctionnement des lycées publics

de modifier la délibération n° 14-10-137 de l'Assemblée Plénière du 16 octobre 2014 qui adopte la répartition des dotations globales de fonctionnement et des dotations d'entretien et réparation du propriétaire aux EPLE bas-normands pour 2015, conformément aux annexes 5 et 6. Cette modification intervient suite à la décision de fusion du LP de Flers et du LGT Jean Guéhenno à Flers, du LP Camille Corot, du LP et du LGT Pierre et Marie Curie à Saint-Lô, du LP et du LGT Les Andaines à la Ferté-Macé adoptée lors de l'Assemblée Plénière du 26 février 2015.

au titre des équipements pédagogiques

- d'attribuer 100 subventions d'un montant de 1 054 467 € (annexe 1).
- de modifier la délibération n°09-526 du 3 juillet 2009 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention « outillage de charpente » de 72 420 € au lycée Les Andaines à la Ferté Macé, et d'autoriser le lycée à réaffecter une partie du reliquat soit 2 154,99 €, aux remboursements des soldes des subventions n°11-554 du 23 septembre 2011 « salle de chimie » et n°11-773 du 25 novembre 2011 « salle de chimie ». Un titre de recette sera émis pour permettre à l'établissement de restituer la différence.

au titre des premiers équipements

- d'attribuer 2 subventions d'un montant de 79 000 € (annexe 2).
- de proposer au Préfet de Région, la désaffectation de biens pour vente, pour un montant total estimé à 1 500 €, le Conseil d'Administration du lycée « Jean Rostand » de Caen s'étant prononcé favorablement (annexe 3).

au titre du service général

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 13 210 € (annexe 4). Pour une d'entre elle, de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente :
 - le lycée Pierre&Marie Curie à Saint-Lô doit procéder en urgence à l'acquisition d'un sèche-linge.
 - d'annuler la décision de la délibération n°15-*04-166 de la CP du 10 avril 2015 accordant au lycée Albert Sorel de Honfleur une subvention de 20 000 € pour l'acquisition d'une chaudière. Cet achat sera pris en charge par la Direction des Bâtiments Régionaux.
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2015 de la Région

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25558-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-362

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>ENSICAEN - Convention financière 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P141 « Contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 761 000 € votée en 2015, un montant de 175 000 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur,

- sur l'AP P142 « Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur » de 8 000 000 € votée en 2015, un montant de 140 000 € au titre de l'opération P142O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur ;

- d'attribuer à l'ENSICAEN, les aides suivantes :

- 175 000 € sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, au titre de son fonctionnement,

- 140 000 € sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, au titre de l'aide à l'acquisition d'équipements pédagogiques ;

- de modifier la délibération n° CP 15-02-50 du 27 février 2015 afin de procéder au versement d'une subvention de 11 500 € au profit de l'IEP de Rennes (antenne de Caen) et non l'IEP de Caen.

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ENSICAEN, la convention jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-363

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Subvention à l'IFSI-IFAS de Saint-Lô pour l'acquisition d'équipements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P 171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 968 725 €, votée en 2015, un montant de 30 000 €, au titre de l'opération P 171 0003 « Aides à l'investissement des instituts de formation » ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2015 de la Région, une subvention pour un montant total de 30 000 € ;
- d'approuver la convention jointe en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25534-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-364

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE - Redevance d'occupation du domaine public</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu l'article L2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- concernant l'occupation du lycée Charles De Gaulle à Caen par la société ORANGE pour les antennes de téléphonie mobile,

- de fixer le montant de la redevance d'occupation à 2 562 € pour 3 mois ;

- concernant l'occupation des locaux du lycée Jean Mermoz à Vire par l'antenne de Vire du GRETA Sud Normandie,

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public régional par l'antenne de Vire du GRETA Sud Normandie jointe en annexe,

- de fixer le montant annuel révisable de la redevance d'occupation à 28 500 € et les charges de personnel pour l'entretien des locaux à hauteur d'un ETP à 25 000 € révisables annuellement ;

- de fixer à l'encontre du Département de l'Orne, à 3 163 € le montant annuel de la redevance pour l'occupation de la salle 141 du lycée Jean Guehenno à Flers par l'atelier relais rattaché au collège Jean Monnet de Flers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25140-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-365

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE - Désaffectation de parcelles au lycée agricole de Vire</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Vu la circulaire interministérielle du 9 mai 1989 relative notamment à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées, des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole,

Vu la décision en date du 16 juin 2015 du Conseil d'Administration du lycée agricole de Vire qui s'est prononcé favorablement pour la désaffectation,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la désaffectation d'une partie de la parcelle AO 501 (environ 4,2 hectares sous réserve du document d'arpentage) et si cela s'avérait nécessaire, d'une partie de la parcelle AO 503 (sous réserve du document d'arpentage définissant la surface nécessaire) situées dans l'emprise de l'EPLFPA « les Champs de Tracy » à Vire pour permettre au Département du Calvados d'affecter lesdites surfaces à son domaine public afin de les céder, ensuite, à la Communauté de Communes de Vire pour mener son projet de création d'un pôle environnement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25141-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-366

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 47 000 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 47 000 € conformément à l'annexe jointe ;
- conformément à l'annexe jointe, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25519-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-367

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au sport de haut niveau</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 7 900 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention pour un montant total de 7 900 € réparti comme suit :

- Aéromodélisme : BERNARD Boris : 500 €,
- Cyclisme GOUAULT Pierre : 1 000 €,
- Cyclisme : LEPOITTEVIN DUBOST : 500 €,
- Equitation : LE GALLAIS Hélène : 1 500 €,
- Hockey sur Glace : MIQUELOT Théophile : 800 €,
- Roller Skating : Marie Laurine : 1 600 €,
- Sport Automobile : RAGUES Pierre : 1 000 €,
- Tennis de Table : DOUIN Alexis : 500 €, sur le compte de M Douin Didier,
- Tennis de Table : LAUNAY PEY Nina : 500 €, sur le compte de M/Mme Launay-Pey Laurent.

- les subventions seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25488-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-368

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide aux grands clubs régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 20 000 € au titre de l'opération P321O005 "aide aux grands clubs régionaux" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention d'un montant de 20 000 € à l'AS Cherbourg Basket et de la verser en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25454-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-369

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Comités régionaux et sport des jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 88 020 € au titre de l'opération P321O004 "aide au mouvement sportif et au sport des jeunes";
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 88 020 € conformément à l'annexe jointe ; la convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- conformément à l'annexe jointe, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- d'autoriser le Président à signer la convention figurant en annexe.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25554-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-370

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs - Tour de France 2016</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 600 000 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention au Conseil Départemental de la Manche pour un montant total de 600 000 € ;
- de déroger au Règlement des Subventions Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n° AP 14-04-25 du 24 avril 2014 et de prévoir le versement de la subvention selon les modalités suivantes :
 - versement de 250 000 € en 2015,
 - versement de 350 000 € en 2016.
- d'approuver la convention jointe en annexe. La convention devra être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer la convention figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25971-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-371

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2015, un montant de 192 139.60 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant de 192 139.60 €, au titre de "l'amélioration les équipements sportifs ou de loisirs" conformément aux annexes jointes.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer les conventions conformément aux modèles figurant en annexe.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25455-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-372

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Promotion des évènements équestres</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Promotion des Sports Equestres" de 487 000 € votée en 2015, un montant de 24 715 € au titre de l'opération P324O002 "Projet Territorial et promotion des sports équestres" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, deux subventions pour un montant total de 24 715 € au COREN (Comité Régional d'Equitation de Normandie) :
 - 22 000 € pour la coordination des grands événements équestres,
 - 2 715 € d'aide complémentaire pour l'organisation d'un espace de convivialité le jour de l'épreuve d'endurance des Jeux Equestres Mondiaux, le 28-08-2014 ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de déroger au Règlement des Subventions Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n° AP 14-04-25 du 24 avril 2014 et de prévoir le versement de la subvention en totalité ;
- de déroger à la règle d'antériorité les décisions du Conseil Régional pour la subvention de 2 715 € pour l'organisation d'un espace convivialité le 28-08-2014 ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention pluriannuelle de partenariat du 28 février 2014 joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer la convention conformément au modèle figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25462-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-373

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Animations collectives, information et dialogue avec les jeunes Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P322 « Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse » de 425 500 € votée en 2015, un montant de 18 000 € au titre de l'opération P322O003 « Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 109 650 € réparti comme suit :

- *Cart'@too*

- Paragraphe 1 : 1 partenaire relais : pour un montant total de 2 000 €
- Paragraphe 2 : 1 animation collective : pour un montant de 86 500 €
- Annexe 1 : 4 Initiatives jeunes : pour un montant total de 3 150 €

- *Mobilité internationale hors temps scolaire*

- Annexe 2 : 1 Service Volontaire Européen : pour un montant total de 1 000 €
- Annexe 3 : 4 Echanges de Jeunes : pour un montant total de 14 000 €
- Annexe 4 : 2 Bourses de Solidarité Internationale : pour un montant total de 3 000 €.

- conformément au paragraphe 1 et aux annexes jointes, les subventions < 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire.

- de déroger au règlement des subventions régionales pour la demande de l'Association Zones d'Ondes - Agence Associative Normandie Média, la subvention pourra être versée en sa totalité à la signature de la convention. Les comptes N-1 certifiés par le Président devront être présentés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice subventionné.

- d'approuver la convention jointe en annexe 5. La convention doit être signée et retournée à la région par le bénéficiaire dans les 15 jours à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- L'Association D'Ecouves Verte pour l'envoi d'un jeune en Service Volontaire Européen, du 7 avril 2015 au 7 avril 2016.
- L'Association CORE (Centre Œcuménique de Rencontres Européennes) pour l'échange de jeunes, du 1^{er} juin 2015 au 10 juin 2015.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-374

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P323 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2015, un montant de 5 000 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention de 5 000 € à l'Association Maladrerie O.S. Caen et de la verser en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25494-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-375

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 622 795 € votée en 2015, un montant de 15 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 15 000 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015,

Les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25123-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-376

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 6 757 041 € votée en 2015, les montants suivants :
 - . 25 200 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion»,
 - . 10 018 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion»,
 - . 12 000 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion»,
 - . 5 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ,
 - sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 3 335 000 € votée en 2015, un montant de 5 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

- d'attribuer :
 - * sur le chapitre 933 du Budget de la Région,

- un montant total de subventions de 52 218 € réparti conformément à l'annexe 1,
 - * sur le chapitre 903 du budget de la Région,
 - pour un montant total de 5 000 €, la subvention figurant en annexe 1 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association Fais-moi Signe !, Editions Le Soupirail, Editions Motus et l'Association Dépanne Machine ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions triennales 2015/2016/2017 de partenariat avec les compagnies Théâtre Bascule (annexe 2), Groupe Entorse (annexe 3), l'Association Bazarnaom (annexe 4),
 - la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie et l'Association Les Arts Florissants pour l'année 2015 (annexe 5),
 - la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie et l'association La Caravane d'Inventions Institutionnelles (annexes 6 et 7),
 - les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015,

Les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

Les subventions attribuées au titre du Fonds d'Aide à l'Economie du Livre (FAEL) seront versées en une seule fois lorsque la délibération sera exécutoire ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-377

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 912 741 € votée en 2015, un montant de 30 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 30 000 €, la subvention figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière relative à la subvention attribuée ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015,

La convention financière doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention et de prévoir dans cette convention que le versement de cette subvention interviendra en totalité au moment de la signature, sous réserve du délai de trois mois ci-dessus mentionné ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-26080-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-378

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 152 308 € votée en 2015, un montant de 9 000 € au titre de l'opération PO92O007 «Musique» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 9 000 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015 ;

Les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25131-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-379

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 205 940 € votée en 2015, les montants suivants :

- 54 000 € au titre de l'opération PO90O001 «Art Contemporain»,
- 78 000 € au titre de l'opération PO90O004 «Réseaux Cinéma et Audiovisuel»,
- 447 000 € au titre de l'opération PO90O007 «Réseaux Spectacle Vivant» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant total de 579 000 €, les subventions figurant en annexe 1, dont une subvention de 54 000 € en faveur de l'association Transat Projects afin de faire face aux dépenses liées aux différentes procédures légales dans le cadre de sa liquidation ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions financières relatives aux subventions attribuées ce jour sur la base des conventions type adoptées lors de la séance de la Commission Permanente du 27 février 2015,

Les conventions financières doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25126-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-380

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : EPCC "La Fabrique de patrimoines en Normandie"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 036 156 €, votée au budget primitif 2015 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 4 200 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention complémentaire de 4 200 € à l'EPCC « La Fabrique de patrimoines en Normandie », au titre de son fonctionnement 2015 ; les comptes annuels certifiés devront être présentés dans les six mois suivant la fin de l'exercice subventionné ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24885-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-381

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Dépenses transversales - Soutien aux acteurs régionaux - Autres interventions - Partenariats et programmes stratégiques - Coopération avec les territoires partenaires - Mise en oeuvre de programmes Interreg - Animations et promotions européennes - Cotisations</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 235 065 € votée en 2015 les montants suivants :
 - 47 412 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux,
 - 53 807.93 € au titre de l'opération P330O016 Coopérations avec les territoires partenaires,
 - 4 230 € au titre de l'opération P330O017 Mise en œuvre des programmes Interreg ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 105 449.93 € réparti comme suit :
 - 9 000 € à la ville de Ouistreham pour le projet de co-développement entre les communes de Kribi 1^{er} et de Kribi 2^{ème} (Cameroun) et Ouistreham – Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
 - 6 500 € à l'association Jumelage Alençon Koutiala (Mali) pour le projet de formations professionnelles et d'éducateurs koutialais à Alençon – Du 1^{er} septembre 2015 au 31 octobre 2015,
 - 5 000 € à la Fondation d'Auteuil / Maison d'Enfants à Caractère Social Saint Jean Eudes pour le projet de construction d'un vestiaire et d'un équipement sanitaire dans le cadre d'un échange de solidarité internationale avec le Sénégal – Du 9 au 30 juillet 2015,
 - 7 912 € à l'université de Caen Basse-Normandie / Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit pour la mise en œuvre de la deuxième étape du développement de la Clinique des Droits Fondamentaux – Du 1^{er} septembre 2015 au 30 septembre 2016,
 - 5 000 € à l'association Itinérance pour la mise en œuvre du plan d'actions 2015 – Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
 - 4 000 € à l'association Démosthène pour le projet de sensibilisation de la société civile aux droits des personnes détenues à réintégrer la société– Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
 - 10 000 € à l'association de Solidarité avec Tous les Immigrés du Calvados (ASTI 14) pour le projet de défense des droits des étrangers et de développement d'espaces interculturels – Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
 - 1 000 € à Thiphaine LAVANANT pour étudier au Manitoba (Canada) – Du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016,
 - 1 000 € à Laurie PRATS pour étudier au Manitoba (Canada) – Du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016,
 - 4 000 € à l'université de Caen Basse-Normandie / Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg pour la mise en œuvre du projet « sino-french forum on water science » - Du 1^{er} février 2015 au 31 décembre 2015,
 - 8 000 € au Centre National de Recherche Scientifique pour la mise en œuvre du projet « épitaxie combinatoire, nouvelle approche pour la synthèse de matériaux pour les batteries de nouvelle génération » - Du 1^{er} juin 2015 au 31

décembre 2015,

- 8 000 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen pour la mise en œuvre du projet « Synthèse, Evaluation Photophysique et Electrochimique de Quinazolines-Nouveaux Fluorophores pour le Développement Durable (SEPEQ) » - Du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016,
- 11 000 € au Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel pour la mise en œuvre du projet « le patrimoine valorisé, vecteur de liens et creuset de l'identité régionale » - Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- 7 125 € à la Communauté de Communes du Pays de Livarot pour la coopération décentralisée avec la ville de Berovo (République de Macédoine) - Du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015,
- 2 500 € à la Commune de Hermanville sur Mer pour la coopération décentralisée avec la commune de Vevcani (République de Macédoine) – Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016,
- 3 360 € à la Commune de Fleury sur Orne pour la coopération décentralisée avec la commune de Karposh (République de Macédoine) – Du 1^{er} août 2015 au 31 août 2016,
- 7 822.93 € à l'association Trans-Mad'Développement pour le portage du poste de stagiaire en développement rural et sécurité alimentaire de la coopération bas-normande à Tamatave (Madagascar) – Du 1^{er} septembre 2015 au 31 janvier 2016,
- 400 € à la Communauté de Communes Intercom Balleroy Le Molay Littry pour la journée de l'Europe à Balleroy – Du 9 au 10 mai 2015,
- 330 € au Comité des Jumelages pour la Fête de l'Europe le 6 mai 2015,
- 500 € à l'association AVRIL pour les cafés européens – Du 31 mars 2015 au 5 août 2015,
- 3 000 € à Papillon Noir Théâtre dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet européen Programme Europe pour les Citoyens (PORAJMOS) - Du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2016 ;
- de prendre en charge aux frais réels les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'interprétariat relatifs à l'accueil de la délégation de la Région Sicile (liste annexe N°1), du 4 au 7 juin 2015.
- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour les dossiers suivants :
 - Prise en charge aux frais réels des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'interprétariat relatifs à l'accueil de la délégation de la Région Sicile (liste annexe N°1), du 4 au 7 juin 2015,
 - Ville de Ouistreham pour le projet de co-développement entre les communes de Kribi 1^{er} et de Kribi 2^{ème} (Cameroun) et Ouistreham – Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
 - Association Itinérance pour la mise en œuvre du plan d'actions 2015 – Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
 - Association Démosthène pour le projet de sensibilisation de la société civile aux droits des personnes détenues à réintégrer la société – Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Association de Solidarité avec Tous les Immigrés du Calvados (ASTI 14) pour la défense des droits des étrangers et de développement d'espaces interculturels – Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Université de Caen Basse-Normandie / Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg pour la mise en œuvre du projet « sino-french forum on water science » - Du 1^{er} février 2015 au 31 décembre 2015,

- Centre National de Recherche Scientifique pour la mise en œuvre du projet « épitaxie combinatoire, nouvelle approche pour la synthèse de matériaux pour les batteries de nouvelle génération » - Du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2015,

- Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel pour la mise en œuvre du projet « le patrimoine valorisé, vecteur de liens et creuset de l'identité régionale » - Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Commune de Hermanville sur Mer pour la coopération décentralisée avec la commune de Vevcani (République de Macédoine) – Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016,

- Communauté de Communes Intercom Balleroy Le Molay Littry pour la Journée de l'Europe à Balleroy – Du 9 au 10 mai 2015,

- Comité des Jumelages pour la Fête de l'Europe, le 6 mai 2015,

- Association AVRIL pour les Cafés européens – Du 31 mars 2015 au 5 août 2015,

- Papillon Noir Théâtre dans le cadre de la bourse d'aide au démarrage du projet « Porajmos » - Du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2016 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec :

- La ville de Ouistreham, l'association Jumelage Alençon Koutiala, la Fondation d'Auteuil/Maison d'Enfants à Caractère Social Saint Jean Eudes, l'université de Caen Basse-Normandie/Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit, l'association Itinérance, l'association Demosthène, l'association de Solidarité avec Tous les Immigrés du Calvados, Thiphaine Lavanant, Laurie Prats, l'université de Caen Basse-Normandie/Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg, le Centre de Recherche Scientifique, l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen, le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, la Communauté de Communes du Pays de Livarot, la Commune de Hermanville sur Mer, la Commune de Fleury sur Orne, la Communauté de Communes Intercom Balleroy Le Molay Litry, le Comité des Jumelages, l'association AVRIL, Papillon Noir Théâtre, selon le modèle de convention type « subventions inférieures ou égales à 23 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

- la convention avec :

- L'association Trans-Mad'Développement selon le modèle de convention type « subventions relatives aux programmes triennaux de coopération décentralisée cofinancés par le MAE (subvention payable en trois versements) » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- la convention d'accueil d'un animateur pour le programme Interreg V A France (Manche)-Angleterre 2014-2020 dans les locaux de la Région Basse-Normandie (annexe N°6),
- l'avenant à la convention N°14P06814 joint en annexe N°2 précisant les nouvelles dates de réalisation du projet « Mémoire et Développement Durable » du lycée Alexis de Tocqueville, concernant la subvention accordée par délibération N°CP 14-10-536 du 17 octobre 2014,
- l'avenant à la convention N°15P01090 joint en annexe N°3 précisant le budget prévisionnel du projet « De la Normandie au Canada : la chanson traditionnelle, un héritage commun à sauvegarder et transmettre », de l'association La Loure concernant la subvention accordée par délibération N°CP 15-04-194 du 10 avril 2015,
- l'avenant à la convention N°15P01097 joint en annexe N°4 précisant le budget prévisionnel du projet « Transitions écologiques, enjeux et défis d'un développement viable », de l'Université de Caen Basse-Normandie/Maison de la Recherche en Sciences Humaines concernant la subvention accordée par délibération N°CP 15-04-194 du 10 avril 2015,
- l'avenant à la convention N°15P01064 joint en annexe N°5 précisant les nouvelles dates de réalisation du projet de construction d'un partenariat en sécurité des aliments de l'association ACTALIA, concernant la subvention accordée par délibération N°CP 15-04-194,
- l'avenant à la convention N°14P06136 joint en annexe N°7 précisant les nouvelles dates de réalisation du projet « ménages en actions-Re Power House Holds » de la SCI 7 Vents du Cotentin, concernant la subvention accordée par délibération N°CP 14-09-465 du 26 septembre 2014,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-382

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Communauté de Communes du Val de Seulles - Surcoût HQE groupe scolaire à Audrieu - réajustement du plan de financement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif à la Communauté de Communes du Val de Seulles pour le financement du surcoût Haute Qualité Environnementale du groupe scolaire situé à Audrieu :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Travaux	332231,10	FEDER	40677,28	12%
		Etat DGE	90130,17	27%
		Etat réserve parlementaire	1312,24	0,39%
		CRBN	5736,22	1,73%
		CG 14	199,46	0,06%
		CAF 14	5248,94	1,58%
		ADEME	6179,76	1,86%
		Commune d'Audrieu	116300,81	35,01%
		Autofinancement	66446,22	20%
TOTAL	332231,10	TOTAL	332231,10	100%

- de désengager le reliquat de la subvention FEDER s'élevant à 33 756,54 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-23819-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-383

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Transfert de la subvention de VIACITES à la Communauté d'Agglomération CAEN La MER et modification de la ventilation des dépenses pour la mise en place d'une billettique NFC sur le réseau de transport en commun Twisto</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le transfert de la subvention à la Communauté d'Agglomération CAEN LA MER ;
- de valider le budget définitif pour l'opération de mise en place d'une billettique NFC sur le réseau de transport en commun Twisto comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Informatique et système billettique (dont SFE)	2 545 351,52	Feder	525 694,55	16,67 %
Logiciels	287 818,44	Etat : AAP Villes Numériques	1 054 174,00	33,42 %
Maîtrise d'œuvre et gestion de projet	320 640,04	Autofinancement	1 573 941,45	49,91 %
TOTAL	3 153 810,00	TOTAL	3 153 810,00	100,00 %

- de désaffecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 13 361,51 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'engager sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 480 000 €, votée en 2015, un montant de 13 361,51 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'approuver l'avenant n° 2 joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-23825-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-384

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Office National des Forêts - Elaboration du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la clairière forestière de Bresolles - réajustement du plan de financement et désengagement de crédits</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif à l'agence régionale de Basse-Normandie de l'Office National des Forêts pour l'élaboration du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la clairière forestière de Bresollettes :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
dépenses de personnel	6369,17	FEDER	2977,41	46,75%
		CRBN	3184,59	50,00%
		autofinancement	207,17	3,25%
TOTAL	6369,17	TOTAL	6369,17	100%

- de désengager le reliquat de la subvention FEDER s'élevant à 2 707,77 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-23823-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-385

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association Groupe Ornithologique Normand (GONm) - Gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Marais de la Taute - désengagement de crédits</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désengager la subvention FEDER s'élevant à 9 207,33 € accordée au Groupe Ornithologique Normand (GONm) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-23821-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-386

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant n°3 à la convention de financement porté par le Syndicat mixte Manche Numérique pour la réalisation du projet ' pose de fourreaux en coordination de maîtrise d'ouvrage (travaux = fourreaux) '</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le budget modifié comme suit :

BUDGET REAJUSTE PAR LE BENEFICIAIRE :

DEPENSES coût réel supporté (€)		RESSOURCES (€)		
Pose de fourreaux	3 267 217,00	FEDER	1 039 416,00	31,81 %
		Conseil Régional	1 110 853,10	34,00 %
		Maitre d'ouvrage public	1 116 945,90	34,20 %
TOTAL	3 267 215,00	TOTAL	3 267 215,00	100,00 %

- d'approuver l'avenant n°3 joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-23918-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-387

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association Polymers Technologies - Mise en œuvre d'actions de communication et promotion des entreprises bas-normandes dans le domaine des polymères, élastomères et composites - Modification du plan de financement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement pour la mise en œuvre d'actions de communication et promotion des entreprises bas-normandes dans le domaine des polymères, élastomères et composites par l'ASSOCIATION POLYMERS TECHNOLOGIES comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
PRESTATIONS EXTERNES	51 877,14	FEDER	41 501,71	80 %
		AUTOFINANCEMENT POLYMERS TECHNOLOGIES	10 375,43	20 %
				%
TOTAL	51 877,14	TOTAL	51 877,14	

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24240-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-388

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant à la convention de financement - Centre Hospitalier de Coutances (Manche) - Terminal Santé Patient de la Communauté Hospitalière de Territoire Centre Manche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- désaffecter sur l'APSUB 2012 Subvention Globale de 12 016 199,00 €, votée pour 2012, un montant global de 90 087,38 € au titre du dossier 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest AP ;
- d'engager sur AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 270 000 €, votée en 2015, un montant de 90 087,38 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant joint en annexe modifiant le budget de l'opération portée par le Centre Hospitalier de Coutances ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24963-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-389

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant à la convention de financement - Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis de Saint-Lô - Terminal Santé Patient de la Communauté Hospitalière de Territoire Centre Manche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter sur l'APSUB 2012 Subvention Globale de 12 016 199,00 €, votée pour 2012, un montant global de 99 676,36 € au titre du dossier 12YAFEDERI Subvention Globale FEDER Invest AP ;
- d'engager sur AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 270 000 €, votée en 2015, un montant de 99 676,36 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant joint en annexe modifiant le budget de l'opération portée par le Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis de Saint Lô ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24964-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-390

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Convention individuelle de financement FEDER/FSE - Spécificités logement social et SIEG</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le modèle de convention individuelle de financement FEDER/FSE adapté pour le logement social et la réglementation SIEG, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25004-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-391

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Programme d'animation et de communication 2009-2010 Dossier n°32317</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider les nouveaux postes de dépenses de l'opération portée par la Région Basse-Normandie au titre de l'assistance technique communication 2009-2010, conformément au tableau ci-dessous :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Études	55 315	FEDER	256 769.75	90.28%
Organisation d'événements	90 225.04	Autofinancement	27 657.50	9.72%
Presse : supplément Europe	10 764			
CONNEXIONS				
Presse : conception campagne	8 985.43			
Presse : réservation espace Ouest France	74 635.19			
Production de films	19 118			
Conception site internet	15 500.16			
Frais d'organisation de réunions	140			
TOTAL	274 682,82	TOTAL	284 427.25	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25014-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-392

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Région Basse-Normandie - Accompagnement et suivi du parcours de création reprise d'entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer un montant FEDER de 499 200 € au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Création, Reprise et Transmission des Entreprises au profit de la Région Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25233-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-393

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Région Basse-Normandie - Synthèse des connaissances sur l'évolution du trait de côte du Débarquement et diagnostic de l'état de conservation de la Batterie de Longues et du port Winston-Churchill d'Arromanches</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer un montant FEDER de 103 194 euros à la Région Basse-Normandie au titre de la synthèse des connaissances sur l'évolution du trait de côte du Débarquement et diagnostic de l'état de conservation de la Batterie de Longues et du port Winston-Churchill d'Arromanches, dans le cadre de l'objectif spécifique 10 « accroître la fréquentation touristique en préservant l'intégrité du patrimoine bas-normand » du programme opérationnel FEDER/FSE Basse-Normandie 2014-2020 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25314-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-394

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Elaboration et mise en oeuvre de stratégies permettant de répondre aux nouveaux enjeux économiques du PAPAO - modification du bénéficiaire de la subvention FEDER</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier le bénéficiaire de la subvention « élaboration et mise en œuvre de stratégies permettant de répondre aux nouveaux enjeux économiques du PAPAO » attribuée lors de la Commission Permanente du 27 juin 2014 dans la délibération CP 14-06-359 et de le remplacer par le PETR du PAPAO et du Pays d'Ouche ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25317-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-395

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Conseil Départemental du Calvados - Délégation de service public relative à la mise en place d'un réseau très haut débit dans le département du Calvados : volet 1 Réseau de collecte + réseaux d'accès radio WiFiMax et FTTO - Travaux complémentaires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 220 000 €, votée en 2015, un montant de 370 000 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale »
- d'attribuer au Conseil Départemental du Calvados, sur le chapitre 900 du budget 2015 de la Région, pour l'opération Délégation de service public relative à la mise en place d'un réseau très haut débit dans le département du Calvados : volet 1 Réseau de collecte + réseaux d'accès radio WiFiMax et FTTO – Travaux complémentaires, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 370 000 €, sur une base éligible de 5 500 000 € HT avec un taux d'intervention maximal de 6,73 % ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-26126-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-396

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation, Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 4 387 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;
- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 9 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 10 663 heures et un montant indicatif de 42 255,73 € ;
- d'accepter le contrat de transmission présenté en annexe 3 jointe, ce dossier faisant l'objet d'une convention avec la Région Basse-Normandie ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, 2 aides au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole », pour un montant total de 4 387 € à 2 propriétaires, sous la forme de subventions forfaitaires, conformément à la liste présentée en annexe 4 jointe, au titre des aides liées aux contrats de transmission (2 aides à la location des terres, ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;
- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe 4 jointe (aides liées à des contrats de transmission) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 juillet 2015
et de la réception en Préfecture le 3 juillet 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25128-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-397

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Connaissance et conseil - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 8 226,80 €, pour l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil», les subventions suivantes :

- 8 226, 80 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 1 jointe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :
- le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.
- d'autoriser le Président à signer :
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 juillet 2015
et de la réception en Préfecture le 3 juillet 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25199-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-398

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine FCT</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 430 304 €, pour l'opération «P040O003 – Filière équine ».

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région :

- les subventions aux divers bénéficiaires, conformément à la liste présentée en annexe 1, pour un montant total de 350 304 € ;
- une subvention de 80 000 € au Pôle Hippolia pour son programme d'actions 2015 sur la base d'un montant éligible de 482 150 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions, selon le modèle en annexe 3 jointe, avec les divers bénéficiaires cités dans le tableau en annexe 1 jointe ;
- la convention 2015-AGRI-56 avec le Pôle Hippolia jointe en annexe 4,
- la convention de mise à disposition de mobiliers avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort en annexe 5,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 juillet 2015
et de la réception en Préfecture le 3 juillet 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25576-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-399

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 131 487 €, pour l'opération «P040O004 – Filière Forêt-Bois» ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 82 000 € à l'association ProfessionsBois, pour la réalisation de son programme d'actions et d'animations 2015, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 118 040 € TTC, répartis en 2 actions, conformément à la convention jointe en annexe 2 ;
 - 49 487 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, sur la base des montants d'aide et des coûts éligibles par action, figurant en annexe 3 jointe ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention 2015-AGRI-46 avec l'association ProfessionsBois, jointe en annexe 2 ;
 - les conventions 2015-AGRI-47, 2015-AGRI-48, 2015-AGRI-49 et 2015-AGRI-50 avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, jointes en annexes 4 à 7 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 juillet 2015
et de la réception en Préfecture le 3 juillet 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25145-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-400

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser :
 - le lancement de l'appel à projets 2015 de la sous-mesure 4.3 du PDR «Soutien à l'amélioration de la desserte forestière», figurant en annexe 1 jointe ;
 - le lancement de l'appel à projets 2015 de la sous-mesure 8.6.1 du PDR «Investissements en faveur de la modernisation de la filière forêt-bois», figurant en annexe 2 jointe ;
 - le lancement de l'appel à projets 2015 de la sous-mesure 8.6.2 du PDR «Renouvellement de peuplements à faible valeur économique par reboisement», figurant en annexe 3 jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 juillet 2015
et de la réception en Préfecture le 3 juillet 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25174-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-401

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières agricoles durables - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le 2^{ème} appel à projets 2015 « Investissements les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnementale » joint en annexe 1

- d'autoriser le Président à signer :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 juillet 2015
et de la réception en Préfecture le 3 juillet 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25161-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-402

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de transférer la subvention de 41 667,90 € (15 417,13 Région/ 26 250,77 € FEADER) attribuée à Monsieur Noël LAVALLEY par délibération n° CP 14-10-546 de la commission permanente du 17 octobre 2014, à la SARL ANDOUILLERIE DE LA BALEINE ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention du dossier n°TBNO040214CR0250030 avec la SARL ANDOUILLERIE DE LA BALEINE GAEC en annexe 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 juillet 2015
et de la réception en Préfecture le 3 juillet 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25143-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-403

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Mise en œuvre de la gestion opérationnelle du programme de développement rural FEADER 2015-2020</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 6 088 000 €, votée en 2015, un montant total de 4 932 000 €, réparti comme suit :

- 3 150 000 € pour l'opération «P040O030 – Filières agricoles durables» ;
- 1 400 000 € pour l'opération « P040O011 – Transformation des produits agricoles et de la mer» ;
- 160 000 € pour l'opération « P040O003 – Filière équine » ;
- 222 000 € pour l'opération « P040O004 – Filière forêt-bois» ;

- d'attribuer à l'agence de services et de paiement, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre des opérations P040O030, P040O011, P040O003 et P040O004, les subventions suivantes :

- 3 000 000 € pour la prise en charge des dossiers de la sous-mesure 4.1.1 - Investissements dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnementale (opération P040O030) ;
- 500 000 € pour la prise en charge des dossiers de la sous-mesure 4.2.1 – Aide à la transformation à la ferme et à la commercialisation en circuits courts (opération P040O011);
- 900 000 € pour la prise en charge des dossiers de la sous-mesure 4.2.2 – Investissements physiques en transformation-commercialisation dans les entreprises agroalimentaires (opération P040O011) ;
- 160 000 € pour la prise en charge des dossiers de la sous-mesure 6.4.1.1 – Entreprises de la filière équine (opération P040O003) ;
- 150 000 € pour la prise en charge des dossiers de la sous-mesure 6.4.1.2 – Entreprises de travaux agricoles (ETA) (opération P040O030);
- 74 000 € pour la prise en charge des dossiers de la sous-mesure 8.6.1 – Investissements en faveur de la modernisation de la filière forêt-bois (opération P040O004);
- 148 000 € pour la prise en charge des dossiers de la sous-mesure 8.6.2 – Renouvellement de peuplements à faible valeur économique par reboisement (opération P040O004);

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant total de 270 000 €, réparti comme suit :

- 120 000 € pour l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil» ;
- 150 000 € pour l'opération « P040O025 – qualité et valorisation des productions agricoles » ;

- d'attribuer à l'agence de services et de paiement, sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre des opérations P040O026 et P040O025, les subventions suivantes :

- 120 000 € pour la prise en charge des dossiers de la sous-mesure 1.2 information, démonstration (opération P040O026);
- 150 000 € pour la prise en charge des dossiers de la sous-mesure 3.2 information et promotion en faveur des produits relevant d'un système de qualité (opération P040O025);

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre jointe en annexe 1 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-404

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Coopération, innovation, études et expérimentations - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 50207 000 €, votée en 2015 un montant de 22 800 €, au titre de l'opération «P040O025 coopération, innovation, études, expérimentations » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 10 800 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour son programme d'actions 2015 pour l'observatoire régional de l'agriculture et de ses filières, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 50 150 € HT ;
- 12 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour ses études 2015 du pôle économie et prospective, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 25 200 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- Les conventions avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, selon le modèle joint en annexe 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 juillet 2015
et de la réception en Préfecture le 3 juillet 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25599-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-405

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion des produits</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la déchéance partielle de la subvention prévue dans la convention n°133.11.D014.000001 « campagne de communication RHD 2011 » signée le 29 septembre 2011 par l'association INTER BIO NORMANDIE. La décision de déchéance est jointe en annexe 1.
- d'approuver le recouvrement de 4 021,98€, soit 2 010.99€ au titre du FEADER et 2 010.99€ au titre de la Région
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 juillet 2015
et de la réception en Préfecture le 3 juillet 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25612-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-406

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 250 000 €, votée en 2015, un montant de 120 000,00 € au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 939 de la Région, une subvention de 120 000,00 € au Comité régional des pêches et des élevages marins pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 292 016,00 € TTC.
- d'autoriser le Président à signer :
 - La convention n° 2015 PCM 49, avec **le Comité régional des pêches et des élevages marins** pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015, jointe **en annexe 1** ;
 - L'avenant à la convention n°2014 PCM 39 avec **le Comité régional des pêches et des élevages marins**, joint **en annexe 2**
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25050-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-407

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et Recherche - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 250 000 €, votée en 2015, un montant de **63 800,00 €** au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, une subvention de 63 800 € pour la mise en œuvre du programme de recherche «**Etude de la valorisation pharmaceutique de peau de grenouille**» sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 157 445,00 € HT répartis comme suit entre les partenaires :

- **58 800 € HT** pour **l'université de Caen** sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 129 348 € HT ;
- **5 000 € HT** pour **le laboratoire Labéo** sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 28 097 € HT.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2015-PCM-50 avec l'Université de Caen et le GIP Labéo pour la mise en œuvre du projet de recherche : «**Etude de la valorisation pharmaceutique de peau de grenouille**» jointe en annexe 1,
- l'avenant n°1 de la convention 2014-PCM-29 avec SCIRSEE Conseil, SAS ALGANACT et ACTALIA joint en annexe 2 ;
- l'avenant n°1 de la convention 2014-PCM-25 avec l'Université de Caen et le GIP Labéo joint en annexe 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-408

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers de la VAE » de 1 785 500 € votée en 2015, un montant total de 88 348 € dont :

- 8 500,00 € au titre de l'opération P053O001 – « Cité des Métiers »,
 - 79 848,00 € au titre de l'opération P053O004 – « Partenariats Branches Professionnelles » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 88 348,00 € réparti comme suit :

- 8 500,00 € au titre de l'opération P053O001 – « Cité des Métiers » à l'Association Cité des Métiers de l'Orne,

- 79 848,00 € au titre de l'opération P053O004 – « Partenariats Branches Professionnelles » à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- *Subvention accordée dans le cadre de la Cité des Métiers de Basse-Normandie* :
 - . la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention.
- *Subvention accordée à la CMAR BN* :
 - . 60 % à la signature de la convention soit un montant de 47 908.80 € et le solde à la remise du bilan ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier présenté au titre des partenariats Branches Professionnelles (CMAR BN) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association Cité des Métiers de l'Orne, la convention jointe en annexe 1,
- avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles :
 - . à la candidature à l'appel à projets Normandie Impressionniste (annexe 3),
 - . à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-409

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis » de 4 137 000 €, votée en 2015, un montant total de 688 603,73 € ventilé comme suit :

- 2 137,35 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
- 3 570 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté »,
- 497 972 € au titre de l'opération « P050O001 – Aide aux apprentis Equipement de Protection Individuelle, Boite A Outils »,
- 106 588,98 € au titre de l'opération « P050O004 – Education à la citoyenneté et question de société »,
- 78 335,40 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, pour un montant total de subventions de 688 603,73 € réparti comme suit :

- 2 137,35 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires et réparties conformément à l'annexe jointe n° 1,

- 1 440 € au « Greta de la Manche » au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 2 130 € à « l'INFREP MORTAGNE AU PERCHE » au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 497 972 € au titre de l'opération « P050O001 – Aide aux apprentis EPI BAO », ces aides étant proportionnelles et réparties conformément à l'annexe jointe n° 2,

- 159 644,38 € au titre de l'Appel à Projet Régional répartis ainsi :

- 106 588,98 € au titre de l'opération « P050O004 – Education à la citoyenneté et question de société », ces aides étant proportionnelles et réparties conformément à l'annexe jointe n° 5,

- 53 055,40 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », ces aides étant proportionnelles et réparties conformément à l'annexe jointe n° 5,

- 7 840 € à l'ENSICAEN au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », cette aide étant proportionnelle,

- 1 920 € à l'ESIX Normandie au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », cette aide étant proportionnelle,

- 9 440 € à l'association de gestion du CIFAP au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », cette aide étant proportionnelle,

- 6 080 € à l'ESITC au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », cette aide étant proportionnelle ;

- de valider la répartition par formation de l'aide aux Equipements de protection individuelle, de la Tenue professionnelle et de la Boîte à outils des apprentis, conformément à l'annexe jointe n° 4;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- pour les aides versées au titre de l'opération « P050O001 – Aide aux apprentis EPI BAO » :

- si l'aide est inférieure à 23 000 €, 80 % de la subvention sera versée à la notification de la convention, le solde versé sur présentation du bilan produit à la fin du premier trimestre 2016,

- . si l'aide est supérieure à 23 000 €, 60 % de la subvention sera versée à la notification de la convention, le solde versé sur présentation du bilan produit à la fin du premier trimestre 2016 ;
- pour les aides versées au titre des opérations « P050O004 – Education à la citoyenneté et question de société » et « P050O005 – Mobilité des apprentis » dans le cadre de l'Appel à Projet Régional, 60 % à la notification de la convention, le solde versé sur présentation du bilan de l'action ;
- pour l'aide versée au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis » dans le cadre de la mobilité internationale des apprentis, 80 % à la notification de la convention, le solde versé sur présentation du bilan de l'action ;
- . de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement pour les aides versées au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA » et pour les aides au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » :
 - 100% de l'aide sera versé à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;
 - d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
 - d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions types jointes en annexes 4, 6 et 7,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25247-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-410

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 665 800 €, votée pour 2015, un montant total de 546 947,90 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissements pédagogiques dans les CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2015 de la Région, des subventions proportionnelles d'un montant total de 546 947,90 € réparties sur la base des taux d'intervention détaillés en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-type jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25193-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-411

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Verser les indemnités compensatrices à la formation des apprentis (P055)
Titre	<i>Indemnités aux employeurs d'apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, au titre de l'opération « P055O001 – Indemniser les employeurs d'apprentis », les subventions suivantes :

- 5 000 € répartis conformément à l'annexe 1, au titre de l'attribution du Label Qualité Région Apprentissage dans le cadre des indemnités compensatrices aux employeurs d'apprentis de moins de 11 salariés,

- 12 000 € répartis conformément à l'annexe 2, au titre de l'aide à la formation des Maîtres d'Apprentissage des indemnités compensatrices aux employeurs d'apprentis ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25032-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-412

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Programme de Formation Générale Espaces Locaux d'Activités Novatrices</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 13 240 200 € votée pour 2015, un montant total de 1 388 338,20 € ventilé comme suit :

- 1 199 138,20 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS »,
- 189 200 € au titre de l'opération P164O004 « Programme de Formation Générale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, pour un montant total de 1 388 338,20 € :

- 189 200 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, au titre de l'opération P164O004 « Programme de Formation Générale », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 98,20 %,

- 1 199 138,20 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS », ces aides étant proportionnelles et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Subvention accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie : un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 30 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée aux Espaces Locaux d'Activités Novatrices : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément aux annexes n° 2, n° 3 et n° 5 ci-jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Université de Caen, la convention jointe en annexe 4,

- la convention-type du dispositif « ELAN's », approuvée par la délibération n° CP 15-02-102 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 27 février 2015,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-413

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des emplois tremplins Accompagnement des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 569 000 € votée pour 2015, un montant total de 25 100 € ventilé comme suit :

- 5 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
- 20 100 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » ;

- sur le chapitre 939 du Budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, pour un montant total de 25 100 € :

- 5 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe jointe n° 1,

- 20 100 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir », répartis conformément à l'annexe jointe n° 2, et conformément aux modalités financières définies dans le Règlement d'intervention du dispositif ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- au titre de l'accompagnement des emplois-tremplins, le versement se fera à la notification de la convention,

- au titre de l'accompagnement des emplois d'avenir, le versement se fera une fois par an à date anniversaire du contrat de travail du salarié embauché ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ; de déroger ainsi au Règlement des subventions régionales ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type, jointe en annexe n° 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-414

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des contrats aidés, des emplois tremplins et des emplois d'avenir</i> <i>Formation des actifs et ingénierie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 140 000 € votée pour 2015, un montant total de 151 751,69 € ventilé comme suit :

- 7 326,69 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir »,

- 61 425 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie »,

- 83 000 € au titre de l'opération « P160O00 Formation des actifs - CPER » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, pour un montant total de 151 751,69 € :

- 7 326,69 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe n 1 jointe,

- 15 000 € au CEFEDM, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 52,63 %,

- 34 425 € à la CAPEB, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 12 %,

- 12 000 € à l'ASFOBAT, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 50 %,

- 83 000 € à Constructys, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie – CPER », cette aide étant proportionnelle sur la base d'un taux d'intervention de 18,444 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Subvention accordée au CEFEDM : la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,

- Subvention accordée à la CAPEB : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 40 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée à l'ASFOBAT : la totalité de l'aide sera versée à la notification de la convention,

- Subvention accordée à Constructys : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 40 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- Subvention au titre du dispositif Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir, par dérogation au règlement des subventions régionales, la totalité de l'aide sera versée à réception des pièces justificatives de la dépense ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier

d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions jointes en annexes 2 et 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-24998-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-415

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 717 620 € votée pour 2015, un montant total de 291 008,75 € ventilé comme suit :

- 22 457,25 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel»,
- 268 551,50 € au titre de l'opération P162O005 « Une formation, un emploi » ;

. d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 22 457,25 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel», opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe n°1 jointe,

- 3 657,50 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe n° 2 jointe,

- 264 894 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives, ces aides étant proportionnelles, réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe n° 3 jointe ;

. de modifier l'annexe n° 5 relative à la délibération N° CP 15-05-302 conformément à l'annexe n° 5 ci-jointe ;

. de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi », les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement régional des subventions pour les conventions supérieures à 150 000 € :

- un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation,

- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.

. de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, dérogoires au Règlement des subventions régionales :

- un premier versement de 50 % de la subvention sera versé à la réception de l'attestation d'entrée en formation,

- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

. de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n° 6 et n° 7, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

. d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

. d'autoriser le Président à signer :

- la convention-type du dispositif « Une formation, un emploi », approuvée par la délibération n° CP 15-02-105 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 27 février 2015,

- la convention-type du dispositif « Qualif programme Individuel », approuvée par la délibération n° AP 14-FP-05-02-1 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 20 février 2014,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25203-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-416

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Marchés publics de formation professionnelle continue</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômer les demandeurs d'emploi » de 6 072 620 € votée pour 2015, un montant total de 169 148 €, ventilé comme suit :

- 101 100 € au titre de l'opération « P162O004 QUALIF' »,
- 68 048 € au titre de l'opération « P162O005 Une formation, un emploi » ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément à l'annexe n° 2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25726-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-417

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 6 072 620 € votée pour 2015 un montant total de 128 900 €, au titre de l'opération P162O004 « Qualif » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes, pour un montant total de 128 900 € :

- 43 970 € à ARTEC, au titre de l'opération « P162O004 Qualif », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 84,65 %,

- 84 930 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif », répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 3 ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe jointe n° 4 dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- Subvention accordée à ARTEC : en dérogation au Règlement Régional des Subventions : un premier versement de 80 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 20 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée à l'IRTS de Basse-Normandie : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée à l'IRFSS d'Alençon : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Subvention accordée au GRETA du Calvados : un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention, le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- Dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexes 1 et 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-418

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Appel à projets FSE Actions innovantes orientation formation - Assistance technique FSE 2014-2020</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Pierre MOURARET, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 3 167 100 € votée pour 2015 un montant de 139 234,69 € au titre de l'opération « P163O007 FSE Innovation orientation FTLV » ;

- d'attribuer sur le chapitre 936 du Budget 2015 de la Région, un montant total de subventions de 139 234,69 €, au titre de l'opération « P163O007 FSE Innovation orientation FTLV », les financements étant proportionnels et répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1 ;

- d'approuver :

- la demande d'intervention du Fonds social européen en faveur de l'adaptation du système d'informations de la formation professionnelle à la restitution des indicateurs FSE, pour un montant de 15 000 € maximum, représentant 60 % du coût prévisionnel évalué à 25 000 € TTC,

- la demande d'intervention du Fonds social européen pour réaliser des outils et supports de communication sur le FSE, pour un montant de 4 200 € maximum, représentant 60 % du coût prévisionnel évalué à 7 000 € TTC,

- l'engagement de la Région, maître d'ouvrage de l'opération, à respecter les obligations liées à l'intervention du FSE, notamment en terme de marché public et de publicité.

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les montants attribués ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- en dérogation au Règlement Régional des Subventions, de prévoir : un premier versement de 40% de la subvention sera versé à la notification de la convention, un deuxième versement de 40% pourra être versé à réception de justificatifs financiers, et le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- dans le cas où la subvention est proportionnelle : si le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région ou du FSE sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions conformément au modèle joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-419

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 13 304 887,06 € votée en 2015, les montants suivants :

- 100 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- 1 400 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE,
- 200 000 € au titre de l'opération P300O002 Convention Bpifrance (Fonds Régional de Garantie) ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, les montants suivants :

- des subventions pour un montant total de 100 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- des prêts à taux zéro pour un montant total de 1 400 000 € au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

- une dotation de 200 000 € à Bpifrance pour la dotation du "Fonds Régional de Garantie Basse-Normandie" sur le volet spécifique « Prêt Participatif d'Amorçage », annexe 6 ;

- de se prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 3 ;

- de modifier les échéanciers de remboursement des l'ACML accordées à la société GB4P l'une de 250 000 € par délibération n°10-478 du 25 juin 2010, et l'autre de 750 000 € par délibération n°10-750 du 19 novembre 2010 dans les conditions suivantes, (cf. annexe 4 et 5) :

Montant du prêt	Dates de CP	Nouvel échéancier proposé	
250 000 €	24/09/2010	01/05/2016	62 500,00 €
		01/05/2017	62 500,00 €
		01/05/2018	62 500,00 €
750 000 €	19/11/2010	01/05/2016	150 000,00 €
		01/05/2017	190 000,00 €
		01/05/2018	222 500,00 €

- d'approuver l'augmentation du taux de rémunération de la garantie du prêt Participatif d'Amorçage de 1,20 % à 3,04 %, (cf. annexe 4 et 5) ;

- de modifier la délibération n°CP-05-304 en date du 29 mai 2015 en accordant une subvention de 4 500 € à Initiative Normandie au lieu de Normandie Initiative, dans le cadre de la conférence régionale qui s'est tenue à Deauville.

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SAS GB4P, l'avenant n° 2 à la convention n° 10P03929 relative au régime temporaire ACML, joint en annexe 4,

- avec la SAS GB4P, l'avenant n° 2 à la convention n° 10P04480 relative au régime

temporaire ACML, joint en annexe 5,

- avec Bpifrance Régions, l'avenant n° 4 à la convention relative au « volet spécifique » du Fonds Régional de Garantie Basse-Normandie, joint en annexe 6,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25487-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-420

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>renforcer l'outil "finance solidaire" / professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / rendre l'action Région pour l'ESS plus lisible</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter :

- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 103 500 €, votée en 2015

- **14 372,60 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,

- **123 000 €** au titre de l'opération P302O003 « Renouveler le partenariat ESS » ;

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 312 000 €, votée en 2015,

- **55 000 €** au titre de l'opération P302O001 « Renforcer l'outil « finance solidaire » »,

- **31 440 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord dont le projet est annexé (cf annexe 1) à la présente, pour contractualiser le partenariat visant à décliner sur le site institutionnel de la Région et la plateforme d'information et d'orientation (PFIO) les projets bas-normands proposés par les plateformes de crowdfunding partenaires de BpiFrance ;

- de modifier la délibération n°14-06-398 pour ce qui concerne la subvention maximale de 14.670 € accordée à l'association ACT'TERRE SOLIDAIRE sur les 2 points suivants, l'avenant à la convention, est présenté en annexe 7 :

. la subvention est attribuée pour l'expérimentation d'une monnaie locale complémentaire de juillet 2014 au 31 août 2015 sur le bassin de vie de Caen,

. le solde de la subvention sera versé en 2015, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 2 novembre, sur présentation d'un bilan de l'opération et du plan de financement définitif de l'opération ;

- d'attribuer à l'Association « Basse-Normandie Active » sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, une dotation régionale de **55 000 €** pour le fonds de Contrat d'Apport Associatif (CAA), cf annexe 2 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, une subvention forfaitaire de **6 000 €** à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire, pour l'organisation de « l'autre boutique » et de « l'autre marché » à Caen du 1^{er} juin 2015 au 13 décembre 2015 ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 1^{er} juin 2015 et à une fin de réalisation au 13 décembre 2015,

- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage au 1^{er} juin 2015,

- d'autoriser le versement des 6 000 € sur demande expresse, présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la délibération exécutoire ;

- le bénéficiaire transmettra un bilan de l'opération et le plan de financement définitif au plus tard le 31 mars 2016, à défaut, le remboursement de la subvention sera exigé ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention complémentaire de **2 372,60 €** à la Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie, correspondant au solde de la subvention attribuée au titre de l'année 10 (2014) du DLA de la Manche selon la répartition suivante :

- 0 € pour le fonds d'ingénierie,

- 2 372,60 € pour l'offre de service interne soit un taux d'intervention de 19,47%,

- 0 € pour le suivi post accompagnement ;

- d'autoriser le versement des 2 372,60 € sur demande expresse, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et de la délibération exécutoire à laquelle est annexé le budget

réalisé du DLA de la Manche 2014, cf annexe 4 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention globale de **123 000 €** à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie (CRESS) se répartissant comme suit, conformément au projet de convention, annexé à la présente, cf annexe 5 :

- une part forfaitaire à hauteur de **64 000 €**, au titre du travail partenarial avec la Région (axe 1 et outil ORESS dans l'axe 4 du programme d'action prévisionnel 2015),
- une part à hauteur maximale de **59 000 €**, liée à la réalisation des cinq opérations « Mois de l'ESS », « sensibilisation et outils de promotion », « expertise de projets », « favoriser les coopérations économiques territoriales et sectorielles » et « faciliter l'apport d'affaires interentreprises intra ESS et hors ESS », pour l'axe 2 du programme d'action prévisionnel 2015 ;

- de procéder au versement de cette subvention globale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75%, soit 92 250 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
- solde en 2016, au plus tard le 30 juin, sur demande du bénéficiaire,
 - pour la subvention forfaitaire, sur présentation d'un rapport d'activité pour ce qui concerne les axes 1 et 3 et l'outil ORESS dans l'axe 4 du programme d'action prévisionnel 2015, et du budget 2015 actualisé à la date de la demande de versement, signé par le trésorier ou le comptable de la structure,
 - pour la subvention maximale, sur présentation, pour chacune des quatre opérations, d'un bilan et du plan de financement définitif ;

- pour la subvention maximale, de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- de déroger au principe d'un versement d'acompte maximal de 60%, pour les subventions de fonctionnement, tel qu'indiqué dans le Règlement des Subventions Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n°AP14-04-25 du 24 avril 2014, et modifié par délibération du Conseil Régional du 18 décembre 2014, en retenant les conditions décrites dans la présente délibération et précisées dans la convention en annexe 5,

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage au 1^{er} janvier 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer la convention d'agrément Etat - Région – CRESS Basse-Normandie, dont le modèle est annexé à la présente (annexe 6) ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, à titre exceptionnel, une subvention globale de **6 000 €** à la Maison des Solidarités et de prévoir un versement unique de la totalité de la subvention sur délibération et production d'un RIB,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 une subvention maximale de :

- **6 490 €**, correspondant à 50% du montant prévisionnel éligible de l'opération à Association Familles Rurales Entraïdées (A.F.R.E.),
- **4 950 €**, correspondant à 50% du montant prévisionnel éligible de l'opération à l'association La Croc'cinelle de la Risle,
- **20 000 €**, correspondant à 24,54% du montant prévisionnel éligible de l'opération à l'association Vert Bocage – Bessin Insertion,

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du

programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage,
 - au 19 juin 2015 et à une fin de réalisation au 30 novembre 2015, pour l'A.F.R.E.,
 - au 1^{er} mai 2015 et à une fin de réalisation au 30 novembre 2015, pour l'association La Croc'cinelle de la Risle,
 - au 1^{er} juin 2015 et à une fin de réalisation au 30 novembre 2015, pour l'association Vert Bocage – Bessin Insertion,
- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :
 - de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage
 - de la réalisation du programme d'investissement au 1^{er} mai 2015, pour l'association La Croc'cinelle de la Risle,
 - de la réalisation du programme d'investissement au 1^{er} juin 2015, pour l'association Vert Bocage – Bessin Insertion,
 - de déroger à la règle selon laquelle la durée d'exécution du programme d'investissement est calée sur la durée maximale (3 ans) et de considérer comme date limite de demande de versement du solde de la subvention le 30 novembre 2015,
 - d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur minimale de 33 %, sur demande expresse du bénéficiaire et sur la base de factures acquittées ou - à titre dérogatoire - de factures pro forma, correspondant au moins à 33 % de réalisation du programme d'investissement prévisionnel éligible ;
- d'approuver le modèle de convention pour les subventions d'investissement accordées dans le cadre des politique ESS, présenté en annexe 3, ce présent modèle sera utilisé pour les trois dossiers suivants : AFRE, CROC'CINELLE, Association VERT BOCAGE ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de convention pour le retour de celles-ci dûment signée, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - . les futurs avenants liés aux différents fonds gérés par Basse-Normandie Active et qui n'engagent pas de dotations supplémentaires de la Région ;
 - . les conventions et avenants annexés à la présente délibération,
 - . tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-421

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien aux Clusters d'excellence (P281O0006) Soutien à la gouvernance des Filières (P281O002) Soutien aux projets collaboratifs (P281O007) Soutien aux projets de transfert de technologie (P281O008) Soutien à l'incubation et la pré incubation (P281O004)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 10 056 166 €, votée en 2015, les montants ventilés comme suit :

- 100 000 € au titre de l'opération « P281O006 – Soutien aux clusters d'excellence »,
- 47 700 € au titre de l'opération « P281O002 – Soutien à la gouvernance des filières »,
- 672 468 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs »,
- 297 000 € au titre de l'opération « P281O008 – Soutien aux projets de transfert de technologie » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du budget 2015 les subventions suivantes :

- 100 000 € à l'Association Pôle TES, au titre de son plan d'actions 2015,
- 47 700 € à l'Association F2N, au titre de son plan d'actions 2015,
- 95 179 € à la SAS les CHAMPS JOUAULT, au titre de sa participation au projet collaboratif « caractérisation de l'évolution de l'état de biodégradation des massifs de déchets non dangereux en post-exploitation »,
- 109 970 € à la SAS MEDGIC GROUP, au titre de sa participation au projet MEDGICNET@DOM,
- 26 550 € à la SARL GESTHOME, au titre de sa participation au projet MEDGICNET@DOM,
- 19 450 € à l'Association ACTALIA, au titre du projet d'innovation DELBIA,
- 215 000 € à l'Association ACTALIA, au titre du transfert de technologie groupe « Innovation » 2015,
- 32 000 € à l'Association ACTALIA, au titre de l'UMT Virocontrol,
- 50 000 € à l'Association ACTALIA, au titre de l'UMT Protorisk,

- * sur le chapitre 936 FEDER du budget 2015 :

- 95 179 € à la SAS les CHAMPS JOUAULT, au titre de sa participation au projet collaboratif « caractérisation de l'évolution de l'état de biodégradation des massifs de déchets non dangereux en post-exploitation », soit 40 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 237 949 € HT, sur la période du 15/05/2015 au 15/05/2018,
- 219 940 € à la SAS MEDGIC GROUP, au titre de sa participation au projet MEDGICNET@DOM, soit 40 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 549 850 € HT, sur la période du 1/06/2015 au 31/05/2016,
- 106 200 € à la SARL GESTHOME, au titre de sa participation au projet MEDGICNET@DOM, soit 40 % des dépenses prévisionnelles retenues à hauteur de 265 500 € HT, sur la période du 1/06/2015 au 31/05/2016 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de TES, F2N, ACTALIA, pour les dépenses liées au projet à compter du 1er janvier 2015 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association TES, la convention n°15P00197 jointe en annexe 1,
- avec l'Association F2N, la convention n°15P01298 jointe en annexe 2,
- avec l'Association ACTALIA, la convention n°15P02940 jointe en annexe 3,
- avec l'Association ACTALIA, la convention n°15P01384 jointe en annexe 4,
- avec l'Association ACTALIA, la convention n°15P01297 jointe en annexe 5,
- avec l'Association ACTALIA, la convention n°15P02938 jointe en annexe 6,
- avec l'Association Normandie Incubation, l'avenant à la convention cadre joint en annexe 7,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25674-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-422

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir les grands projets de recherche (P282)
Titre	<i>ARCHADE</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P282 – Soutenir les grands projets de recherche » de 200 000 € votée en 2015, un montant de 88 220 € au titre de l'opération « P282O001-ARCHADE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention de 88 220 € à l'association ARCHADE pour le développement de la recherche pour son programme d'actions 2015, soit 100 % du montant de la dépense prévisionnelle TTC ;

- d'approuver la convention d'application 2015 relative au financement de l'association ARCHADE pour le développement de la recherche pour la mise en œuvre de son programme d'activités 2015, placée en annexe ;

- d'accepter la nouvelle répartition des montants de versement annuel relatifs à la participation de la Région à l'augmentation du capital social de la SEM SAPHYN, selon le calendrier suivant :

Versement avec votre bulletin de souscription 2013	Versement du 30 novembre 2014 au plus tard	Versement en 2015	Versement en 2016	Versement en 2017	Versement en 2018	TOTAL
5.350.000 € dont 3.000.000 € libérés par compensation avec votre compte courant d'associé	1.681.429 €	6 542 361,20 €	6 793 650,79 €	0 €	1 032 559,01 €	21.400.000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de fonctionnement d'ARCHADE à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25716-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-423

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Cofinancement de projets nationaux et partenariats Soutien aux allocations doctorales Retour jeune chercheur</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 5 403 091 € votée en 2015, un montant de 1 855 393 € au titre de l'opération « P280O026 – Soutien aux allocations doctorales »,

- sur l'AE FEDER « P280 – Soutenir la recherche publique » de 1 600 000 € votée en 2015, un montant de 88 666,54 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement projets nationaux et partenariats (PIA) »,

- l'AP FEDER « P280 – Soutenir la recherche publique » de 2 700 000 € votée en 2015, un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P280O003 – Cofinancement projets nationaux et partenariats (PIA) » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 1 825 960 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe 2, pour le financement à 100 % de 20 allocations doctorales,

- 29 433 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour permettre à Monsieur Ararat CHAKHOYAN de poursuivre sa thèse au sein de l'UMR 6301 à CYCERON, suite au désistement du cofinancement de la Fondation Arménienne « ELEN » pour raison politico-économique,

- * sur le chapitre 936 du budget de la Région :

- une subvention FEDER maximale de 88 666,54 € à l'INSERM pour le projet de recherche « REoc-AVC – Le réticulum endoplasmique : un organe clé dans l'accident vasculaire cérébral », sur une base éligible de 177 333,08 € HT avec un taux d'intervention maximal de 50 %,

- * sur le chapitre 906 du budget de la Région :

- une subvention FEDER maximale de 200 000 € au GIP CYCERON pour la mise à niveau de l'IRM 7T, sur une base éligible de 400 000 € HT avec un taux d'intervention maximale de 50 % ;

- de modifier l'annexe 4 de la délibération N°CP 13-06-437 du 28 juin 2013 pour prendre en compte le complément de financement apporté par le Conseil Régional pour permettre à Monsieur Ararat CHAKHOYAN de poursuivre sa thèse au sein de l'UMR 6301 à CYCERON ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de convention et d'avenant pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'INSERM, le CNRS, le CEA, l'Université de Caen Basse-Normandie, le GANIL, le CHU, le CFB et la Communauté d'agglomération Caen la Mer, la convention constitutive du GIP CYCERON jointe en annexe 1, relative à la mise en conformité du GIP CYCERON avec la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 et à l'entrée de la Communauté d'agglomération Caen la Mer participant financièrement à l'exploitation de l'installation du GIP et nouveau membre du GIP,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'ENSICAEN, l'ESITC Caen et le CNRS, la convention jointe en annexe 3, relative aux allocations doctorales financées à 100 %,

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, l'avenant n° 1 à la convention N°13P03220 du 28 juin 2013 joint en annexe 4, relatif au complément de financement apporté par le Conseil Régional pour permettre à Monsieur Ararat CHAKHOYAN de poursuivre sa thèse au sein de l'UMR 6301 à CYCERON,

- avec l'INSERM, l'avenant n° 2 à la convention N°11P03926/11P03927 du 30 mars 2012 joint en annexe 5, relatif à la prorogation de la convention jusqu'au 31 mars 2017 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 30 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 30 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-25717-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-06-424

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 370 327 €, votée en 2015, un montant de 222 420 € répartis de la façon suivante :

- . 8 000 € au titre de l'opération « P350O010 – Renforcement de l'Ingénierie »,
- . 100 000 € au titre de l'opération « P350O009 – Professionnalisation »,
- . 114 420 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

- sur l'AE « P160 – Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 140 000 € votée pour 2015, un montant de 60 000 € au titre de l'opération « P160O004 - Formation des actifs et ingénierie » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région,

- 8 000 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1,
- 100 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire Normand pour la mise en œuvre du dispositif de professionnalisation des acteurs du tourisme pour la période allant du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 sur la base d'une dépense éligible de 200 000 €,
- 48 420 € au Comité de Liaison InterConsulaire Normand pour la mise en œuvre du programme d'action 2015 du Tourisme de Découverte d'Entreprise, sur la base d'une dépense éligible de 161 400 €,
- 20 550 € à l'Association pour le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015. Cette subvention est forfaitaire,
- 5 450 € au Comité Régional de Bretagne pour la mise en œuvre du programme d'actions 2015 du Tour de Manche. Cette subvention est forfaitaire,
- 10 000 € au Comité Départemental du Tourisme de la Manche pour la mise en œuvre du programme d'actions de la Véloscénie 2015. Cette subvention est forfaitaire,
- 30 000 € à la fondation Liberation Route Europe pour la mise en œuvre du programme d'actions 2015. Cette subvention est forfaitaire ;

- * sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région,

- 60 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire Normand pour la mise en œuvre des actions de formation dans le cadre du dispositif de professionnalisation des acteurs du tourisme pour la période allant du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 sur la base d'une dépense éligible de 206 800 € ;

- de reporter la date de fin de travaux jusqu'au 30 avril 2016 pour le programme de la SA NORMANDIE CAMELS pour lequel une ARE a été accordée par délibération de la CP 14-11-644 du 21 novembre 2014 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2015 pour l'Association pour le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin, le Comité Départemental de Tourisme de la Manche, Comité de Liaison InterConsulaire Normand au titre du dossier Tourisme de Découverte d'Entreprise, Liberation Route Europe,
- 1^{er} avril 2015 pour le Comité Régional de Tourisme de Bretagne ;
- 21 mai 2015 pour la Communauté de communes de la Vallée de l'Orne

- d'autoriser le versement des subventions forfaitaires, accordées à l'Association pour

le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin, au Comité Régional de Tourisme de Bretagne et au Comité Départemental de Tourisme de la Manche en une fois, sur présentation d'un RIB et de la délibération exécutoire, et d'acter que lesdits bénéficiaires devront présenter un bilan des opérations avant le 31 mars 2016, à défaut le remboursement des subventions sera exigé ;

- de déroger au Règlement des Subventions Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n°AP14-04-25 du 24 avril 2014, et modifié par délibération du Conseil Régional du 18 décembre 2014, et de permettre le versement de la subvention à la Fondation Liberation Route Europe sur présentation de la délibération exécutoire et d'un RIB ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le bénéficiaire d'une subvention FACIT en annexe 1, une convention selon le modèle type convention de fonctionnement FACIT approuvé par délibération de la Commission Permanente du 27 février 2015, n° CP 15-02-111,

- avec le Comité de Liaison Interconsulaire (programme TDE) une convention selon le modèle type convention de fonctionnement, financement d'actions, approuvé par délibération de la Commission Permanente du 27 février 2015, n° CP 15-02-111 et une seconde convention jointe en annexe 2 pour le programme d'animation et formation,

- avec le Comité Régional de Tourisme de Bretagne, la convention de partenariat et de financement pour la mise en œuvre du Tour de Manche, conformément au projet présenté en annexe 3,

- avec Manche Tourisme, la convention de partenariat 2015-2018 pour la mise en œuvre de la Véloscénie, conformément au projet présenté en annexe 4,

- avec la SA CAMELS D'ISIGNY, l'avenant à la convention ARE, joint en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-06-425

Commission	_Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	<i>Désignations représentants de la Région au conseil administration du futur Etablissement Public Administratif du Haras du Pin</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 19 JUIN 2015

Réunie le vendredi 19 juin 2015, à partir de 12h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pascale CAUCHY, Vincent LOUVET, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Annie ANNE (pouvoir à Muriel JOZEAU-MARIGNE), Ludovic ASSIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Sophie GAUGAIN (pouvoir à François DIGARD), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Raphaël CHAUVOIS), Marine LEMASSON (pouvoir à François DUFOUR), Stéphane TRAVERT (pouvoir à Léone BESNARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désigner les futurs représentants du conseil régional qui siégeront au conseil d'administration de l'EPA « Haras National du Pin » :

- M. Laurent Beauvais, Président de la Région

- Mme Gaëlle Pioline,

- M. François DUFOUR,

- M. Philippe AUGIER,

- M. Bertrand DENIAUD ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 juin 2015
et de la réception en Préfecture le 25 juin 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150619-26325-DE-1-1